



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# Évaluation à mi-parcours de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC 2020–2024) de Côte d'Ivoire

Rapport final

décembre 2023



Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire et le Réseau mondial de plans nationaux d'adaptation (PNA) hébergé au sein de l'Institut international du développement durable (IISD). Il a été préparé grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada.

© Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique de Côte d'Ivoire, 2023

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique de Côte d'Ivoire (MINEDDTE). (2023). *Évaluation à mi-parcours de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC 2020–2024) de Côte d'Ivoire*. Auteurs : Tiemoko D. et Kouassi V.

Photo de couverture : © Programme National Changements Climatiques. (2023). Formation sur le genre et les changements climatiques à destination des organisations de la société civile organisée en octobre 2023 à Abidjan, Côte d'Ivoire en .

## Remerciements

Les auteurs tiennent à témoigner toute leur gratitude au Programme National Changements Climatiques (PNCC), à la Cellule Genre et Inclusion Sociale (CGIS), à l'Institut international du développement durable (IISD) et au Réseau mondial de plans nationaux d'adaptation (PNA). Nos remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui ont bien voulu participer aux consultations. Leurs contributions très appréciées ont permis d'élaborer le présent rapport. Que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce document en soient vivement remerciés.

## À Propos du Réseau Mondial de PNA

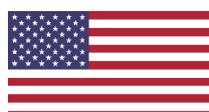
Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour aider les pays en développement à faire progresser leurs processus de PNA et accélérer les efforts d'adaptation dans le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges Sud-Sud entre pairs, soutient les actions sur la formulation et la mise en œuvre des PNA au niveau national, et génère, synthétise et partage les connaissances relatives au processus de PNA. Les membres du Réseau proviennent de plus de 155 pays et œuvrent à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans nationaux d'adaptation. Le Réseau a bénéficié du soutien financier de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis, de l'Irlande et du Royaume-Uni. Son Secrétariat est hébergé par l'Institut international de développement durable (IISD). Visitez le [www.napglobalnetwork.org](http://www.napglobalnetwork.org) pour en savoir plus.

Toutes les opinions énoncées dans le présent document sont celles du ou des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Réseau mondial de PNA, de ses fondateurs ou de ses participants.



This project is undertaken with the financial support of:  
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:  
Secrétariat hébergé par :



Government of Ireland  
International Development Programme

---

# Évaluation à mi-parcours de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC 2020–2024) de Côte d’Ivoire

Rapport final

décembre 2023

---

# Table des matières

<b>1.0 Contexte et Justification</b> .....	<b>1</b>
<b>2.0 Objectifs et Portée de la Mission</b> .....	<b>2</b>
<b>3.0 Approche Méthodologique</b> .....	<b>3</b>
3.1 Méthodologie .....	3
3.2 Difficultés rencontrées .....	5
<b>4.0 Présentation de la SNGCC 2020–2024</b> .....	<b>6</b>
<b>5.0 Examen de la Mise en Œuvre de la SNGCC 2020–2024</b> .....	<b>7</b>
5.1 Analyse de la matrice d’actions ou du cadre logique .....	7
5.2 Examen des résultats et de la performance de la SNGCC 2020–2024 .....	8
5.3 Leçons apprises et bonnes pratiques .....	37
<b>6.0 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)</b> .....	<b>39</b>
<b>7.0 Conclusion</b> .....	<b>41</b>
<b>8.0 Recommandations</b> .....	<b>42</b>
<b>Références</b> .....	<b>45</b>
<b>Annexe 1 : Liste des Personnes Rencontrées</b> .....	<b>48</b>
<b>Annexe 2 : Activites à Replanifier Pour la Periode Restante</b> .....	<b>50</b>

---

# Sigles et Acronymes

<b>ANADER</b>	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
<b>BNI</b>	Banque Nationale d'Investissement
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>CDN (ou NDC en anglais)</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CPDN (ou INDC en anglais)</b>	Contribution Prévues Déterminées au niveau National
<b>FIRCA</b>	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
<b>ICF</b>	Initiative Cacao et Forêts
<b>IISD</b>	Institut international du développement durable
<b>MINEDDTE</b>	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique
<b>MFFE</b>	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>ONEG</b>	Observatoire National de l'Équité et du Genre
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>MEMINADER</b>	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>PAGCCB</b>	Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin
<b>PAPPAI</b>	Programme d'Appui à la Promotion de la Petite Agro-Industrie
<b>PNA</b>	Plan National d'Adaptation
<b>PNCC</b>	Programme National Changements Climatiques
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNGCC</b>	Plateforme Nationale Genre et Changements Climatiques
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PSE</b>	Paiements pour Services Environnementaux
<b>RCI</b>	République de Côte d'Ivoire
<b>SNGCC</b>	Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques
<b>VBG</b>	Violences basées sur le genre

# 1.0 Contexte et Justification

Pour relever les insuffisances de sa première Contribution Déterminée au niveau National (CDN) soumise en 2015, et s'aligner sur les dispositions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Côte d'Ivoire a décidé de prendre en compte les questions liées au genre. Ainsi, des stratégies et initiatives multiples ont été développées afin de donner forme à une politique climatique ivoirienne qui répond aux questions de genre.

À cet effet, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le projet « NDC Support Program » qui visait à « relever les différents défis et obstacles auxquels le pays est confronté, en créant un environnement propice à l'exécution des CDN et à la préparation de ses futures CDN plus ambitieuses comme l'exige l'accord de Paris sur le climat » (Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD], 2018).

Aux fins de prendre en compte la dimension genre dans les actions climatiques, une Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC), assortie d'un plan d'action a été élaborée en 2019, avec pour vision qu'« **à l'horizon 2030, toutes les actions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire intègrent de façon systématique les questions liées au genre et à l'inclusion sociale** » (République de Côte d'Ivoire, 2019b). L'élaboration de cette stratégie s'est appuyée sur deux études : l'une sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de changements climatiques (République de Côte d'Ivoire, 2019), et l'autre sur un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable [MINEDD], 2019).

Pour atteindre cette vision, la SNGCC (République de Côte d'Ivoire, 2019b) s'est fixée pour objectif de « contribuer à l'intégration systématique des problématiques de genre dans les actions de lutte contre les changements climatiques » sur la période allant de 2020 à 2024. De façon spécifique, la SNGCC se devait de :

- (i) Créer un environnement favorable pour la prise en compte effective des questions de genre dans les interventions sur les changements climatiques, (ii) renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques pour une meilleure prise en compte du genre, (iii) contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles dans la lutte contre les changements climatiques, et enfin (iv) assurer une meilleure coordination des interventions en matière de lutte contre les changements climatiques sensibles au genre.

Sur cette base, quatre axes prioritaires ont été définis et des actions ont été déclinées.

Après une période de mise en œuvre de la SNGCC de 2020 à mi-2023, un bilan s'avère nécessaire pour évaluer son exécution à mi-parcours et mesurer son niveau d'appropriation par les acteurs nationaux et les partenaires techniques. C'est dans ce cadre que le Programme National Changements Climatiques (PNCC), avec l'appui financier du réseau mondial de PNA, a recruté une équipe de consultants pour mener une évaluation.

# 2.0 Objectifs et Portée de la Mission

L'objectif général de cette mission est de réaliser une évaluation à mi-parcours de la SNGCC 2020–2024 et de sa mise en œuvre afin d'évaluer les progrès réalisés et les résultats obtenus pour chaque axe prioritaire et les avancées au niveau des activités, en vue de tirer des enseignements et capitaliser l'expérience passée. Il s'agira en particulier d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et les effets des interventions, et surtout la durabilité des résultats sur la période allant de 2020 à mi-2023. Elle devra également identifier les contraintes et les opportunités afin d'améliorer les interventions futures, facilitant ainsi la mise en œuvre pour la période restante et sa mise à jour pour la période suivante (2025–2030).

De façon spécifique, cette mission devra évaluer :

- La pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de la SNGCC.
- Les avancées dans la mise en œuvre de la SNGCC en termes d'atteinte de la vision, des objectifs globaux et spécifiques, de mise en œuvre des activités énumérées dans la matrice d'actions et de mobilisation de financement.
- Les obstacles, défis et réussites de la mise en œuvre de la SNGCC.
- Les mécanismes de vulgarisation de la SNGCC auprès des acteurs nationaux et partenaires techniques d'appui et le niveau de connaissances et d'appropriation de la SNGCC par les parties prenantes.
- L'évaluation doit aussi proposer des recommandations et un plan de mise en œuvre mis à jour pour la période restante.

# 3.0 Approche Méthodologique

La méthodologie suivie repose sur un processus itératif combinant des analyses documentaires et des échanges avec les responsables du Programme National Changements Climatiques, des partenaires techniques et financiers, des points focaux genre et toutes les structures responsables de la mise en œuvre des activités contenues dans la SNGCC 2020–2024, afin d’assurer l’appropriation progressive des résultats de l’évaluation, tout en préservant l’indépendance de l’équipe d’évaluation et le respect des considérations de confidentialité de l’information collectée.

L’approche méthodologique s’appuie sur les phases suivantes pour la réalisation de la mission :

## 3.1 Méthodologie

La méthodologie de la revue est basée sur une approche participative. Le travail a été conduit dans le respect des considérations de confidentialité de l’information collectée. En effet, le présent rapport de revue à mi-parcours de la stratégie a été rédigé sur la base des informations collectées et des analyses effectuées. L’approche méthodologique s’est appuyée sur les phases suivantes pour la réalisation de la mission :

### Étape 1 : Réunion de cadrage et de démarrage

La phase préparatoire a commencé par une réunion avec l’autorité contractante, en l’occurrence l’équipe genre du PNCC et l’équipe technique de l’IISD. Cette réunion a permis : (i) de valider les termes de référence ainsi que les modalités pratiques de la réalisation de la mission ; (ii) d’examiner la proposition de plan de rédaction de l’étude et du projet de rapport ; et (iii) de déterminer tant les méthodes à appliquer que les personnes à rencontrer pour le bon déroulement de la mission.

### Étape 2 : Analyse de la documentation disponible

Deux approches ont été utilisées pour la collecte d’information. Dans un premier temps, la revue documentaire a permis de recueillir les données secondaires. Les données primaires, quant à elles, ont été collectées directement auprès des cibles à travers des entretiens.

La recherche documentaire a consisté à faire l’inventaire et la collecte des documents pertinents et disponibles. L’objectif était de mieux préparer la phase de collecte de données sur le terrain. Cette recherche s’est basée sur des documents accessibles et consultés en ligne ou bien communiqués aux consultants par l’équipe de coordination du projet.

Spécifiquement pour ce livrable, dans l’optique de recueillir les informations nécessaires à l’évaluation et en vue de mieux préparer la phase de collecte de données sur le terrain, le PNCC a mis à la disposition des consultants un ensemble de documents produits par la structure ou provenant d’autres sources :

- SNGCC 2020–2024.
- Rapport d’auto-évaluation des acteurs du genre et du climat.

- 
- Rapports d'activité de la Plateforme Nationale Genre et Changements Climatiques (PNGCC) et de la Cellule Genre et Inclusion Sociale.
  - Analyse de genre spécifique au processus de PNA intitulée « Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Côte d'Ivoire » (MINEDD, 2019).
  - Rapport de l'état des lieux de l'intégration du genre dans la lutte contre les changements climatiques (MINEDD, 2019).

## Méthodologie d'évaluation

Le champ à évaluer concerne l'ensemble des composantes et activités décrites lors de la conception de la SNGCC et mises en œuvre sur la période d'exécution de 2020 à mi-2023.

## Critères d'évaluation

L'analyse évaluative a été menée au niveau des différentes composantes et sous-composantes du plan stratégique 2020–2024 en utilisant les critères d'évaluation définis par le réseau du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2019).

- **Pertinence** : Il s'agira de voir si la SNGCC est en phase avec les cadres stratégiques et les priorités de la Côte d'Ivoire aux niveaux national, régional et international. La pertinence permettra également de voir si la SNGCC tient compte des besoins des acteurs et communautés de la Côte d'Ivoire.
- **Cohérence** : La mission analysera le rôle de la stratégie dans la mobilisation des autres partenaires et le degré de leur implication pour la réalisation des activités. Il s'agira de voir dans quelle mesure la SNGCC 2020–2024 a été élaborée de façon participative. La cohérence apprécie également la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein des secteurs concernés.
- **Efficience** : Permettra d'apprécier dans quelle mesure les ressources allouées à la stratégie ont été utilisées de façon adéquate pour obtenir les résultats attendus sur la période de mise en œuvre.
- **Efficacité** : Permettra d'apprécier la mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de la stratégie ont été atteints, ou sont en train de l'être, en vue d'orienter les futures interventions pour la période restante.
- **Impact** : Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. Il vise à déterminer quels sont ses effets sociaux, environnementaux et économiques à plus long terme ou à plus vaste échelle que ceux déjà évalués au titre du critère d'efficacité.
- **Viabilité/durabilité** : Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

## Analyse SWOT

La matrice SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats), appelée également matrice FFOM en français (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) est un outil stratégique qui sera utilisé pour faire un diagnostic interne et externe de la SNGCC et de sa mise en œuvre à mi-parcours. Le but est de comprendre les facteurs externes et internes qui ont une influence (positive ou négative) sur la mise en œuvre de la SNGCC.

---

### Étape 3 : Élaboration des outils de collecte et de traitement de données de l'étude

Dans le cadre de cette évaluation, les consultants ont élaboré en fonction des besoins en informations les supports de collecte de données suivants :

- Une matrice d'évaluation.
- Un guide d'entretien.
- Un outil genre pour évaluer le degré de prise en compte du genre dans les politiques et stratégies sectorielles.

### Étape 4 : Consultation des parties prenantes

Grâce aux différents outils de collecte élaborés, les consultants ont pu échanger avec les personnes identifiées. Ces entretiens individuels ou de groupes ont permis de recueillir leurs commentaires sur les avancées et résultats associés de la mise en œuvre de la SNGCC 2020–2024. La liste des personnes consultées est disponible en annexe 1.

Les conditions de la mission étaient bonnes. L'équipe du PNCC, en particulier la Cellule Genre et Inclusion Sociale, était disponible pour appuyer les consultants dans les prises de rendez-vous et l'organisation des réunions. La plupart des acteurs étaient disponibles et ouverts pour échanger.

## 3.2 Difficultés rencontrées

Néanmoins, l'équipe de consultants a rencontré quelques problèmes qui ont eu des impacts sur le contenu et le déroulement de la mission :

- Tous les acteurs et partenaires n'ont pu être rencontrés.
- Certains acteurs clés ayant reçu des questions à la suite des échanges n'ont fait aucun retour malgré de nombreuses relances.
- Les consultations ont duré plus longtemps que prévu, de sorte que la période de rédaction du rapport provisoire a été très courte.
- Le manque d'informations sur le volume de ressources financières allouées pour la mise en œuvre de la stratégie n'a pas permis d'apprécier l'efficacité des actions inscrites dans le plan stratégique.

# 4.0 Présentation de la SNGCC 2020–2024

Le pays s'est doté en 2020 d'une Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC) couvrant la période 2020–2024 (République de Côte d'Ivoire [RCI], 2019b). Cette stratégie a pour objectif d'intégrer systématiquement les problématiques de genre dans les actions de lutte contre les changements climatiques.

Les objectifs de cette stratégie sont articulés autour de quatre axes prioritaires, à savoir :

- **Axe prioritaire 1** : Information et sensibilisation sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre.
- **Axe prioritaire 2** : Renforcement des capacités pour des actions climatiques qui répondent aux questions de genre.
- **Axe prioritaire 3** : Autonomisation des femmes et des jeunes filles pour améliorer leur résilience, et celle de leur famille, aux changements climatiques.
- **Axe prioritaire 4** : Coordination entre les acteurs travaillant sur les changements climatiques et ceux travaillant sur les questions de genre. (RCI, 2019b).

L'analyse des enjeux de genre liés aux changements climatiques dans la SNGCC a révélé que :

Les différences entre les besoins, les intérêts, les vulnérabilités et les capacités des femmes et des hommes en lien avec l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques [n'étaient] pas bien comprises et [n'étaient] pas intégrées dans les politiques publiques sectorielles. C'est pour cette raison que la [...] stratégie met l'accent sur la nécessité de prendre conscience des impacts différenciés des changements climatiques (RCI, 2019b).

# 5.0 Examen de la Mise en Œuvre de la SNGCC 2020–2024

## 5.1 Analyse de la matrice d'actions ou du cadre logique

Les différentes composantes de la matrice d'actions, identifiées en termes d'objectifs, contribuent à la vision de la SNGCC, à savoir qu'« **à l'horizon 2030, toutes les actions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire intègrent les questions liées au genre et à l'inclusion sociale** » (RCI, 2019b).

Sur le fond et sur la forme, la matrice d'actions présente des points positifs mais aussi quelques faiblesses. En effet, il convient de mentionner en particulier le fait que la matrice d'actions énumère un éventail non négligeable de types d'actions visant l'atteinte des objectifs.

Cependant, la matrice d'actions ne prend pas suffisamment en compte les aspects liés au suivi et à l'évaluation. La structure de la SNGCC (objectifs et actions) ne repose pas sur une approche de gestion axée sur les résultats. L'examen de la matrice fait ressortir le fait que les indicateurs proposés permettent seulement de vérifier le niveau de mise en œuvre des activités mais ne permettent pas de mesurer les progrès faits en termes d'impact ou de changements produits par la réalisation de ces activités. En effet, aucun indicateur n'a été défini au niveau de chaque objectif. De plus, un nombre important d'indicateurs ne répondent pas aux critères de qualité d'un indicateur SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporellement défini).

Une analyse comparée de la SNGCC avec certaines stratégies en matière de genre et de changements climatiques, notamment le Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB) 2023–2025, a fait ressortir certaines bonnes pratiques à capitaliser pour l'élaboration de la prochaine SNGCC. En effet :

1. L'approche méthodologique pour l'élaboration de la SNGCC de la Côte d'Ivoire n'a pas été définie dans le document, contrairement au PAGCCB. Le pays pourra s'inspirer de l'approche méthodologique du Bénin. Il faut noter que : « l'approche méthodologique adoptée pour l'élaboration du PAGCCB est participative et basée sur la recherche de consensus entre les acteurs à différents niveaux et l'équipe d'experts. Cette approche méthodologique retenue pour l'élaboration du présent document suit les lignes directrices recommandées par les institutions spécialisées telles que la CCNUCC, le Réseau mondial de PNA et l'Union internationale pour la conservation de la nature » (Ministère du Cadre de vie et du Développement durable, 2022).
2. Le PAGCCB s'est concentré sur certains secteurs prioritaires, alors que la SNGCC est plus globale. La prochaine SNGCC pourrait dans son élaboration concentrer ses efforts sur les secteurs prioritaires identifiés par la Côte d'Ivoire en matière d'adaptation et d'atténuation.
3. Comme souligné plus haut, l'élaboration de la prochaine stratégie doit être accompagnée d'un plan d'action budgétisé, comme celui du Bénin.
4. La prochaine SNGCC doit être accompagnée d'un plan ou à défaut d'un mécanisme de suivi-évaluation bien détaillé et être élaborée en tenant compte d'une approche de gestion axée sur les résultats comme le plan du Bénin.

---

## 5.2 Examen des résultats et de la performance de la SNGCC 2020–2024

### 5.2.1 Évaluation de la pertinence de la SNGCC 2020–2024

La prise en compte des questions de genre en matière de changements climatiques est conforme aux engagements internationaux du pays.

#### 5.2.1.1 Principaux instruments internationaux

##### Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

La Côte d'Ivoire a ratifié « la plupart des conventions internationales, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995 et son protocole facultatif en 2012 » (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant [MFFE], s.d.). Elle pose l'égalité entre les sexes comme un droit humain fondamental et impose aux États Parties « de prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale, afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits » (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [CEDEF], 1979).

##### Déclaration et Programme d'actions de Beijing

Le Programme d'actions de Beijing (1995) est un cadre stratégique d'actions qui propose des mesures concrètes à prendre par les États et la communauté internationale pour s'attaquer efficacement aux inégalités et aux discriminations dont les femmes sont victimes dans tous les secteurs de la vie publique et privée. Il a un fondement aussi bien empirique que juridique et il engage tous les Gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, en veillant à ce qu'une perspective sexospécifique soit appliquée à toutes les politiques et à tous les programmes aux niveaux national, régional et international. Les pays africains dont la Côte d'Ivoire, ont réitéré, en 2015, leur adhésion à l'ensemble des objectifs de ce programme, en s'engageant à promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme aux différents échelons de la vie sociale, économique et politique avec un accent sur l'autonomisation des femmes (MFFE, s.d.).

##### Agenda 21 et Objectifs de développement durable (ODD)

Le pays s'est aussi engagé à mettre en application les recommandations de l'Agenda 21 et celles des ODD. Il convient de rappeler que :

L'Agenda 21 est l'accord multilatéral global sorti de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) de Rio au Brésil en 1992. Il considère l'égalité femmes-hommes et la participation des femmes comme un aspect essentiel du développement durable et invite les États à effectuer les changements constitutionnels, juridiques, administratifs, culturels, sociaux et économiques nécessaires à l'élimination de tous les obstacles empêchant les femmes de s'engager pleinement dans le développement durable et dans la vie publique (Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable, 2013)

---

L'Objectif de développement durable 5 de l'Agenda 2030 porte sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des filles et des femmes. Il vise, entre autres, à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles et à garantir la participation pleine et effective et le leadership des femmes à tous les niveaux décisionnels. Il convient de noter que la question du genre est aussi appréhendée de façon transversale dans de nombreux ODD (Organisation des Nations unies, n.d).

### **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples**

Le 5 octobre 2011, la Côte d'Ivoire a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que son Protocole relatif aux droits de la femme, appelé protocole de Maputo. Dans ce protocole international de l'Union africaine, les États réaffirment leur détermination « à assurer la promotion, la réalisation et la protection des droits des femmes afin de leur permettre de jouir pleinement de tous leurs droits humains ». L'article 18 de ce protocole est intitulé « droit à un environnement sain et viable ». Dans cet article, le premier point porte sur le droit des femmes de vivre dans un environnement sain et viable et le second invite les États à prendre des mesures nécessaires pour : (i) assurer une plus grande participation des femmes à la planification, à la gestion et à la préservation de l'environnement ainsi qu'à l'utilisation judicieuse des ressources naturelles à tous les niveaux ; (ii) promouvoir la recherche et l'investissement dans le domaine des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et des technologies appropriées, y compris les technologies de l'information, et en faciliter l'accès et le contrôle aux femmes ; (iii) favoriser et protéger le développement de la connaissance des femmes dans le domaine des technologies indigènes ; (iv) réglementer la gestion, la transformation, le stockage et l'élimination des déchets domestiques ; et (v) veiller à ce que les normes appropriées soient respectées pour le stockage, le transport et l'élimination des déchets toxiques.

### **Accords internationaux sur le climat**

« La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a adopté son tout premier plan d'action pour l'égalité des genres lors de la Conférence des Parties de 2017 » (Intergovernmental Authority on Development, 2020).

#### **Ce plan d'action a pour objet de :**

Faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement et sur un pied d'égalité et de promouvoir des politiques climatiques favorisant l'égalité des sexes et l'intégration d'une perspective de genre dans la mise en œuvre de la Convention et l'action des Parties, du secrétariat, des entités des Nations Unies et de l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC], 2017).

#### **Le plan d'action recommande que :**

Les politiques climatiques favorisant l'égalité des sexes doivent encore être renforcées dans toutes les activités relatives à l'adaptation, à l'atténuation et aux moyens de mise en œuvre correspondants (financement, mise au point et transfert de technologie et renforcement des capacités) ainsi que la prise de décisions concernant la mise en œuvre des politiques climatiques (CCNUCC, 2017).

---

### 5.2.1.2 Alignement sur les priorités nationales

Il s'agit ici de faire un rapprochement entre les objectifs abordés dans la SNGCC 2020–2024 et les préoccupations du pays aux niveaux national et sectoriel.

#### Plan National de Développement (PND) 2021–2025

La SNGCC est harmonisée avec le Plan National de Développement 2021–2025. En effet, le pilier 5 du PND 2021–2025 est intitulé « développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre les changements climatiques ». En consacrant donc l'un des piliers à la lutte contre les changements climatiques, la Côte d'Ivoire affirme sa volonté d'élever les changements climatiques au rang de priorité nationale. Aussi, les objectifs de la SNGCC 2020–2024 s'inscrivent dans le pilier 4 du PND 2021–2025 au niveau de plusieurs actions, entre autres l'action 4.06.1.1.2 intitulée « suivre la mise en œuvre des recommandations issues des accords et traités sous-régionaux et internationaux (Beijing 1995 ; CEDEF ; Résolution de l'ONU 1325) ».

#### Stratégie Nationale d'Autonomisation des Femmes de Côte d'Ivoire

L'objectif principal de cette stratégie est de :

Promouvoir l'égalité des chances, l'équité et la pleine participation des femmes à la prise de décision, à travers les actions spécifiques suivantes : I) Assurer la protection des femmes contre les violences basées sur le genre ; II) Promouvoir les droits des femmes et des jeunes filles notamment la santé sexuelle et de la reproduction et la nutrition ; III) Promouvoir un environnement favorable en matière d'égalité des chances et d'équité ; IV) Améliorer la gouvernance du dispositif institutionnel d'appui à l'autonomisation des femmes ; V) Développer un partenariat dynamique avec le secteur privé et les collectivités territoriales ; VI) Promouvoir le leadership féminin ainsi que la participation des femmes aux instances de prise de décisions ; et VII) Promouvoir l'engagement des hommes à travers le développement d'initiatives de masculinité positive (MFFE, 2022).

En effet, l'axe prioritaire 3 de la SNGCC 2020–2024 intitulé « **Autonomisation des femmes et des jeunes filles** » vise à relever le défi de l'autonomisation des femmes et des filles pour améliorer leurs conditions de vie et leurs situations dans tous les secteurs vulnérables aux impacts des changements climatiques, notamment la santé, l'agriculture, les ressources en eau, etc. Il a en particulier pour objectif de promouvoir les droits des femmes et des jeunes filles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques incluant les aspects de violences basées sur le genre (OS 3.1) et de renforcer la participation des femmes aux instances de prise de décisions (OS 3.3), ce qui est aligné avec les actions spécifiques I, II et VI énumérées précédemment. Les aspects de gouvernance et de développement d'un environnement favorable (III et IV) ainsi que les partenariats (V) sont traités en particulier dans l'axe 4. Le point VII sur l'importance de l'engagement des hommes est inclus dans les principes directeurs mais ne ressort pas dans la matrice d'actions, offrant une opportunité d'améliorer la prise en compte de ce dernier point dans la prochaine stratégie.

Ainsi, les actions de la SNGCC 2020–2024 sont bien complémentaires et en phase avec la stratégie nationale d'autonomisation des femmes de Côte d'Ivoire.

---

## Au niveau des Contributions Déterminées au niveau National (CDN)

La prise en compte du genre s'est faite :

De façon transversale à tous les secteurs prioritaires identifiés dans le cadre des CDN. Ainsi, il s'agit d'analyser : (i) en matière d'atténuation, la responsabilité différenciée des hommes et des femmes dans les mécanismes d'émissions et/ou de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre de la stratégie bas carbone et (ii) en matière d'adaptation, la situation différenciée des hommes et des femmes en lien avec les risques de vulnérabilité et les chaînes d'impacts afin de renforcer le volet genre dans le Plan National d'Adaptation (RCI, 2022).

## Au niveau du Plan National d'Adaptation (PNA)

Des objectifs de la SNGCC ont bien été pris en compte dans le PNA. En effet, l'ensemble des options d'adaptation ont été définies en prenant en compte les aspects du genre, et cela au niveau de tous les secteurs. De plus, environ 80 % des indicateurs identifiés dans le PNA tiennent compte de la spécificité hommes/femmes/garçons/filles.

### 5.2.1.3 La SNGCC 2020–2024 répond-t-elle aux besoins des acteurs et actrices de la communauté ?

Pour rappel, le diagnostic du Plan National de Développement (PND) 2021–2025 sur le genre et l'égalité des sexes a révélé que malgré les efforts fournis par l'État pour réduire les inégalités de genre et toutes formes de violence à l'égard des femmes et des enfants, la Côte d'Ivoire se trouve positionnée au 43ème rang sur 52 pays classés en Afrique avec un indice d'égalité du genre de 43,7 (Banque africaine de développement, 2015).

Au niveau économique, la situation des femmes est caractérisée par un taux de pauvreté et d'analphabétisme élevé. Les femmes constituent toujours la frange la plus importante de la population vivant dans la pauvreté, avec une proportion de 47,4 % selon l'Enquête Niveau de Vie 2015 (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2015). L'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel 2016 a montré que la part de la population en âge de travailler est plus faible chez les femmes (45,8 %) que chez les hommes (67,2 %) (RCI, 2016). En outre, 64 % des femmes œuvrent principalement dans le secteur informel. Enfin, « l'accès des femmes aux ressources financières comme le crédit, est rendu difficile par les conditions préalables posées par des règles à la fois sociales et bancaires » (RCI, s.d.).

Sur le plan social, la structure de gestion des exploitations qui placent en premier plan les chefs de ménages (donc les hommes) limite l'accès au crédit pour les agricultrices. En raison des pesanteurs sociologiques reléguant la femme au second rang, l'accès au financement est souvent impossible sans l'intervention d'un homme (RCI, s.d.).

Les éléments suivants méritent également d'être notés : « en 2015, sur 116 certificats fonciers délivrés, seuls 12 % des bénéficiaires sont des femmes ; la persistance des stéréotypes de genre ; [et] la faible participation des femmes aux instances de décisions dans les Administrations et politiques » (MFFE, 2022).

Le diagnostic susmentionné révèle que les problèmes auxquels le secteur est confronté sont : (i) l'inégalité prononcée entre les sexes ; (ii) la persistance des abus, violences, exploitations et négligences contre les enfants et ; (iii) l'accroissement du nombre de femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG).

---

Dans l'étude intitulée « Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Côte d'Ivoire » (MINEDD, 2019), une analyse a été faite sur les impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes en Côte d'Ivoire. De cette analyse, il ressort qu'au niveau des changements climatiques :

La distinction des rôles entre les hommes et les femmes dans les secteurs agricole, forestier et halieutique crée déjà des disparités économiques, et occasionnera également des déclin en matière de rendement qui auront des impacts différenciés selon les cultures affectées et selon le genre des producteurs (MINEDD, 2019).

Selon cette étude, la plupart des petits producteurs agricoles sont des femmes impliquées généralement dans l'agriculture de subsistance. De plus, les longues périodes de soudure aggravent la pression sur les femmes, qui doivent gérer les besoins du foyer au quotidien en matière d'approvisionnement d'eau, de nourriture et d'énergie et faire face au stress hydrique sur les cultures vivrières (Bertelsmann Stiftung, 2018).

Or, les différentes actions prévues dans la SNGCC 2020–2024 sont orientées vers des cibles spécifiques et contribuent à apporter des réponses aux différents défis identifiés. La SNGCC, à travers la mise en œuvre de ses actions, répondra donc bien aux besoins de la communauté.

### Synthèse de la pertinence

La SNGCC a bien été conçue en phase avec les cadres stratégiques et les priorités de la Côte d'Ivoire aux niveaux national, régional et international. Les actions définies dans la SNGCC contribuent à répondre aux besoins relatifs aux différents défis identifiés pour la communauté et pour les acteurs.

En phase avec la définition du concept au niveau national, l'égalité des genres dans la SNGCC se réfère à :

La jouissance égale pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes des droits, opportunités, ressources et avantages. L'égalité n'implique pas que les hommes et les femmes soient semblables mais que leur jouissance des droits, opportunités et chances sociales n'est pas régie ou limitée par le fait qu'ils soient nés homme ou femme (RCI, 2019b).

Au regard de ce qui précède, on peut conclure que la SNGCC 2020–2024 est pertinente et que les objectifs sont en cohérence avec les engagements internationaux et les priorités nationales.

## 5.2.2 Cohérence

En juillet 2020, le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) a lancé une revue du document de Politique Nationale Genre, notamment pour assurer l'intégration des questions liées aux changements climatiques.

Un protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE) et le MFFE a été signé (2021) et « un plan d'action relatif à cette convention de partenariats est en cours d'élaboration, en faveur de la résilience des femmes de Côte d'Ivoire qui subissent les effets de la crise climatique et la sécheresse » (MFFE, 2022).

---

Selon les acteurs et actrices interrogés, la SNGCC apporte une valeur ajoutée en matière de changements climatiques et en matière de réduction des inégalités hommes/femmes et filles/garçons en Côte d'Ivoire.

En matière de coordination, il ressort des entretiens qu'il existe une bonne coordination entre les acteurs et actrices du genre et du climat. Leur disponibilité lors des ateliers et l'ensemble des propositions faites pour intégrer le genre dans le processus de PNA témoigne de cette meilleure collaboration. La PNGCC a également été mise en place depuis 2020 pour regarder de très près le nexus genre-climat et en discuter régulièrement avec un plus grand nombre d'experts.es nationaux spécialisés.es sur les questions d'égalité des genres et de changements climatiques. Aussi, des sessions de renforcement des capacités de ces acteurs nationaux ont été organisées pour mieux les outiller sur le nexus genre-climat.

La plupart des acteurs interrogés ont participé au processus d'élaboration de la SNGCC 2020–2024, notamment lors des consultations et lors de la validation de la stratégie. Cependant, plusieurs structures, bien qu'intéressées par la question du genre en relation avec les changements climatiques et parfois responsables de la mise en œuvre de certaines activités dans la SNGCC 2020–2024, n'ont pas suffisamment été associées au processus, comme par exemple les ministères en charge des mines et de l'industrie, certaines organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités et les acteurs/structures de mise en œuvre tels que l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).

Pour conclure, l'évaluation a montré une cohérence entre les activités de la SNGCC et celles des autres partenaires et acteurs et actrices dans les domaines de l'action climatique, du genre, du secteur agricole et des autres secteurs identifiés comme étant prioritaires dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

## 5.2.3 Évaluation de l'efficacité

### 5.2.3.1 Axe prioritaire 1 : Information et sensibilisation sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre

Pour cet axe, deux objectifs spécifiques ont été définis :

#### **OS 1.1 : Améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre**

Cet objectif devait être réalisé à travers les activités suivantes, dont nous estimons le niveau de mise en œuvre à droite du tableau.

**Tableau 1. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 1.1**

OS 1.1. Améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre	Niveau de mise en œuvre*
<p>Campagnes d'information, de communication et sensibilisation sur les risques liés aux changements climatiques et les effets différenciés sur les différentes populations, sur les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires et les engagements de l'État en la matière.</p> <p>Campagnes d'information, de communication et sensibilisation visant les entreprises et les différents services étatiques : informations utiles en matière d'atténuation et d'adaptation sensibles au genre et rappelant les engagements de l'État.</p>	<p>✓ ✓</p>
<p>Secteur agriculture :</p> <p>Campagne d'information sur :</p> <p>L'utilisation des meilleurs intrants, les produits biologiques, les engrais organiques prenant en compte les effets des changements climatiques et les questions de genre.</p> <p>La participation égale et nécessaire des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision.</p>	<p>✓ ✓</p>
<p>Secteur foresterie :</p> <p>L'implication des populations locales, des femmes et des hommes dans les activités de gestion forestière.</p> <p>Le reboisement et l'appropriation de l'activité de reboisement par les communautés ou populations locales.</p> <p>Sensibilisation spécifique des femmes à intégrer les métiers des eaux et forêts et à s'inscrire dans les écoles forestières.</p>	<p>✓ ✓</p>
<p>Secteur énergie :</p> <p>L'impact de l'utilisation des énergies fossiles sur l'aggravation des changements climatiques et les mesures d'atténuation nécessaires.</p> <p>Promotion des sources d'énergie renouvelables et les opportunités d'investissements dans ce secteur, avec l'accent sur les emplois nouveaux pouvant être créés.</p> <p>Identification des filières techniques et professionnelles dans le domaine de l'énergie et information des jeunes filles de leur existence.</p> <p>Programme d'échange technique des femmes pour faciliter le transfert de connaissances et de technologies entre les groupes de femmes ayant une expertise dans les différentes technologies énergétiques.</p>	<p>✓</p>
<p>Secteur industrie / transports :</p> <p>L'importance des femmes et des jeunes filles dans l'industrie, en pointant du doigt le manque à gagner économique du fait de leur exclusion.</p> <p>Les méthodes et matériaux innovants de construction, de réhabilitation et d'aménagement des infrastructures sensibles au genre et au climat : matériaux recyclés ou de récupération, équipements énergétiques à moindre coût, etc.</p> <p>Les métiers du transport et l'intérêt d'y intégrer les femmes et les jeunes filles.</p> <p>Les dangers des changements climatiques et les rôles de genre dans la gestion des déchets.</p>	<p>—</p>

OS 1.1. Améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre	Niveau de mise en œuvre*
Santé : impacts des changements climatiques sur la santé selon le genre (par exemple : cancer, fibromes, etc.)	-
Promotion du cadre légal et politique de promotion de l'égalité de genre dans les secteurs prioritaires : la politique nationale de l'équité et du genre	✓ ✓

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre - .

### Commentaires :

Au niveau de cet objectif, sur sept activités identifiées dans la SNGCC, cinq ont connu un début d'exécution. Parmi celles-ci, quatre sont presque entièrement mises en œuvre et une est moyennement mise en œuvre, tandis que deux activités restent non mises en œuvre (voir tableau 1).

Au niveau de l'activité « Campagnes d'information, de communication et sensibilisation sur les risques liés aux changements climatiques et les effets différenciés sur les différentes populations, sur les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires et les engagements de l'État en la matière.

Campagnes d'information, de communication et sensibilisation visant les entreprises et les différents services étatiques : informations utiles en matière d'atténuation et d'adaptation sensibles au genre et rappelant les engagements de l'État »

L'ANADER a mené des activités qui contribuent à l'atteinte de cet objectif spécifique. Ainsi, du 2 au 12 novembre 2021, un atelier de formation et de sensibilisation des dirigeants de coopératives sur le genre et la gouvernance dans un contexte de changements climatiques a été organisé avec la participation de 30 personnes. Aussi, dans trois zones de production de cacao du pays, il a été organisé du 19 au 22 décembre 2022 une formation des agents de l'ANADER à l'outil d'aide à la décision sensible au genre et aux changements climatiques.

Dans le cadre de l'Academy Gender de l'ANADER, un atelier de formation et de sensibilisation de 25 responsables de groupements de femmes sur le genre et les changements climatiques a été organisé du 3 au 5 novembre 2022 au centre de formation de Kotobi. Également, du 5 au 9 décembre 2022, dans le même centre, un atelier de formation sur l'égalité des genres dans le développement des coopératives agricoles et les mesures d'adaptation aux changements climatiques a été organisé à l'endroit de 25 participants.

### Concernant des activités portant sur les secteurs « agricultures et foreries »

Au niveau des activités de ces deux secteurs, on peut noter les réalisations suivantes comme étant acquises :

En 2021, dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), certaines entreprises ont incité les planteurs à mettre en place des services destinés à promouvoir l'autonomisation des jeunes et l'égalité femmes-hommes dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE). Pour rappel, les dispositifs de PSE aident les agriculteurs à planter des arbres en dehors de l'exploitation ou pendant les premières années de mise en œuvre de l'agroforesterie du cacao. Le PSE se base sur le principe d'une rémunération des agriculteurs sous forme d'équipements ou d'argent en contrepartie d'actions qui contribuent à restaurer ou à maintenir les écosystèmes.

---

En outre, les entreprises signataires de l'ICF se sont engagées à promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les zones rurales, afin de contribuer à renforcer la capacitation des communautés productrices de cacao et leur résilience. Certaines entreprises adoptent des approches novatrices pour soutenir les jeunes et les femmes par le biais de programmes axés notamment sur la création de pépinières communautaires, de groupes d'élagage pour les jeunes et de formations dédiées aux Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit. Par exemple, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit, renforcées par un système d'apprentissage par l'action sur le genre, favorisent l'autonomisation des femmes en formant les femmes et les hommes à la création de plans de développement de groupes de ménages, à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes et à la prise de décision partagée. Les entreprises trouvent également des moyens novateurs d'aider les femmes à atteindre leur plein potentiel en intervenant auprès des coopératives pour les soutenir dans certains projets, comme la création d'entreprises de cacao appartenant à des femmes. En 2021, 74 597 personnes ont participé à des projets et activités d'autonomisation des femmes et 8 534 personnes ont participé à des projets et activités axés sur les jeunes en Côte d'Ivoire. En février, mars et avril 2021, le secrétariat technique de l'ICF, appuyé par l'association Initiatives pour le développement communautaire et le développement des forêts, a organisé quatre ateliers de sensibilisation à l'intention des autorités locales dans les régions prioritaires de Cavally, Guémon, San-Pédro, et la Nawa, afin de présenter l'ICF, préciser les moyens par lesquels les autorités pourraient soutenir l'initiative et déterminer quelles localités devraient être ciblées par des activités ultérieures de sensibilisation des communautés, et enfin définir collectivement les prochaines étapes.

L'ANADER, dans le cadre de plusieurs programmes et projets, a aussi mené les activités d'information, de sensibilisation et de coaching suivantes :

- Dans le cadre du programme de renforcement du conseil agricole aux producteurs de café-cacao, l'ANADER informe, sensibilise, forme et fait le coaching des producteurs dans la production durable du café-cacao, l'agroforesterie en cacaoculture et la prise en compte du genre.
- Dans le cadre du projet d'AdaptCoop, l'ANADER informe, sensibilise, forme et fait le coaching des producteurs dans la mise en œuvre des pratiques agroécologiques d'adaptation aux changements climatiques et la prise en compte du genre.
- Dans le cadre du programme de la promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde (PPCA), l'ANADER informe, sensibilise, forme et fait le coaching des producteurs dans la production durable de l'anacardier et la prise en compte du genre.
- Dans le programme d'appui à la protection des ressources forestières et de l'environnement, l'ANADER contribue à la restauration des forêts, à la préservation de l'environnement et à l'atténuation des effets des changements climatiques en apportant une assistance technique aux planteurs villageois de palmier et d'hévéa. Un accent est mis sur les femmes et les jeunes.
- Dans le cadre de l'appui au développement de l'agroforesterie et à la gestion durable des forêts, l'ANADER informe, sensibilise, forme et fait le coaching des producteurs.trices sur le code forestier, les techniques agroforestières et la plantation d'arbres d'ombrage.

## Concernant l'activité « secteur énergie »

L'ANADER, dans le cadre de son appui aux producteurs de maraîcher face aux effets des changements climatiques en lien avec le genre et du programme d'urgence au soutien aux filières agricoles impactées par la COVID-19 (PURGA), informe, sensibilise, forme et fait le coaching de façon continue sur l'adoption de l'utilisation des panneaux solaires comme source d'énergie dans l'irrigation de leurs parcelles. Ce programme met un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

Quant à l'activité « **Promotion du cadre légal et politique de promotion de l'égalité de genre dans les secteurs prioritaires : la politique nationale de l'équité et du genre** », il faut noter que la Politique Nationale de l'Équité et du Genre est en cours de validation ; en effet, un atelier de validation de ladite politique a été organisée en 2023 pour prendre en compte l'intégration des questions liées aux changements climatiques.

Pour les deux autres activités, aucun début d'exécution n'a été relevé au cours de la période de mise en œuvre.

## OS 1.2 : Susciter la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques

Tableau 2. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 1.2

OS 1.2. Susciter la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques	Niveau de mise en œuvre*
Campagnes de sensibilisation sur les impacts des inégalités de genre dans les secteurs vulnérables : diffusion de notes techniques aux parties prenantes, flyers, ateliers, etc. Santé : sensibiliser les collectivités locales aux risques sanitaires liés à l'utilisation de la biomasse.	–
Campagnes de sensibilisation spécifique aux jeunes filles des établissements scolaires et universitaires à intégrer les métiers des eaux et forêts et à s'inscrire dans les écoles forestières et dans tous les autres secteurs.	–
Création de clubs de promotion de l'agriculture collaborative femmes-hommes-jeunes.	–

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

### Commentaires :

Les trois activités identifiées au niveau de l'OS 1.2 n'ont pas été mises en œuvre à ce jour.

### 5.2.3.2 Axe prioritaire 2 : Renforcement des capacités pour des actions climatiques qui répondent aux questions de genre

#### OS 2.1 : Outiller les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques à la prise en compte du genre

Tableau 3. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 2.1

OS 2.1 : Outiller les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques à la prise en compte du genre	Niveau de mise en œuvre*
Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation à l'endroit des structures spécialisées dans la lutte contre les changements climatiques, en stratégies d'intégration du genre dans leurs interventions.	✓ ✓
Élaboration de supports de formation sur les questions techniques, de politique et de gestion liées à l'intégration des femmes dans les secteurs prioritaires des INDC [Contributions Prévues Déterminées au niveau National] afin de les mettre à la disposition des entrepreneurs, des travailleurs et des institutions de formation.	✓
Intégration des enjeux du climat et de la dimension genre dans les manuels scolaires et universitaires et dans les curricula de formation.	✓
Appui à l'intégration des concepts sur l'inclusion et les enjeux des changements climatiques dans les filières professionnelles.	✓ ✓ ✓
Appui à la création d'un groupement ou d'un syndicat des travailleur.se.s informel.le.s en milieu rural pour la lutte contre les changements climatiques.	-
Organisation de programmes de renforcement des capacités des femmes rurales en matière de productivité agricole via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces.	✓ ✓ ✓
Organisation de formations de groupes mixtes (acteurs étatiques, société civile, associations de femmes et de jeunes du milieu rural, urbain et péri-urbain) en cascades genre (en privilégiant des méthodes innovantes) sur les thématiques identifiées.	✓ ✓ ✓
Programme de formation et d'équipements avec des programmes de formations spécifiques aux femmes sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les causes et conséquences des changements climatiques.</li> <li>• Les activités de reboisement par des techniques modernes.</li> <li>• Les Coopératives des Travailleurs Forestiers (CTF) en facilitation de leur accès au crédit (pour l'auto-emploi dans le secteur), leurs équipements.</li> <li>• Les techniques de création de sources d'énergies.</li> <li>• Les formations techniques et professionnelles en direction des jeunes filles dans le domaine de l'énergie, etc.</li> </ul>	-
Mise en place d'un concours d'innovation des jeunes filles dans le domaine de l'énergie.	-

OS 2.1 : Outiller les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques à la prise en compte du genre	Niveau de mise en œuvre*
Création de programmes de formations accessibles et ciblant les emplois à faibles qualifications du secteur de la foresterie dans les centres de Formation Professionnelle ayant des options « Métiers du bois » (menuiserie, ébénisterie et affûtage), la SODEFOR [Société de développement des forêts], les ONG ou les organisations professionnelles forestières offrant des formations spécifiques à certains métiers liés au reboisement.	–
Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation à l'endroit des écoles spécialisées dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques afin d'intégrer des modules genre.	–

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

### Commentaires :

Des 11 activités identifiées au niveau de l'OS 2.1 « Outiller les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques à la prise en compte du genre », six ont connu un début d'exécution, dont trois qui sont entièrement mises en œuvre, une presque entièrement et deux moyennement mises en œuvre, ce qui laisse cinq activités non mises en œuvre.

Ainsi, l'activité portant sur **l'appui à l'intégration des concepts sur l'inclusion et les enjeux des changements climatiques dans les filières professionnelles** a été entièrement réalisée en 2022.

De même, l'activité portant sur **l'organisation de programmes de renforcement des capacités des femmes rurales en matière de productivité agricole via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces** a été entièrement réalisée. Au niveau de cette activité, il faut noter les acquis suivants : dans le cadre de la promotion des technologies de transformation des produits, l'ANADER informe, sensibilise, forme et fait le coaching des transformatrices dans la valorisation des eaux usées issues de la transformation du manioc pour la production du biocarburant ou du méthane. Dans le cadre de la valorisation des résidus agricoles et afin de réduire les émissions de carbone et améliorer les revenus des producteurs, l'ANADER a initié un projet pilote de production de 3 500 litres de biodiesel à partir de graines d'hévéa. Ainsi, des producteurs et amasseurs de graines d'hévéa (dont 60 % de femmes) ont été identifiés pour participer aux essais pour optimiser la collecte des graines.

L'activité relative à **l'organisation de formations de groupes mixtes (acteurs étatiques, société civile, associations de femmes et de jeunes du milieu rural, urbain et péri-urbain) en cascades genre (en privilégiant des méthodes innovantes) sur les thématiques identifiées** a été entièrement réalisée sur la période 2020–2022. Il faut rappeler que dans le cadre de l'appui de l'IISD, trois formations ont été réalisées à l'endroit du personnel du PNCC, de la PNGCC et des journalistes et professionnels des médias. Le choix des trois groupes de participant.e.s répond à des besoins stratégiques de donner des connaissances de base aux acteurs.trices de conception, de planification et de mise en œuvre (experts climat du PNCC, points focaux) et aux acteurs de communication (journalistes et professionnels des médias) pour une meilleure synergie d'interventions sur le nexus genre et changements climatiques.

---

### **Formation des experts du PNCC**

Cette session a été réalisée pour outiller 11 experts du PNCC et les aider à mieux prendre en compte la problématique du genre dans les projets et programmes portant sur les changements climatiques.

### **Formation des points focaux genre et changements climatiques des ministères techniques et structures connexes**

Cette formation a impliqué 36 points focaux en vue de leur permettre de comprendre, d'une part, le lien entre le genre et les changements climatiques et, d'autre part, la nécessité d'aborder les défis et enjeux de l'intégration du nexus genre-climat dans leurs pratiques professionnelles et planifications sectorielles.

### **Formation des professionnels des médias**

Cette session a permis de renforcer les capacités techniques de 25 personnels des médias (hommes/femmes) sur le genre et les changements climatiques en vue d'une communication efficace sur le nexus genre et changements climatiques. Cette mobilisation des acteurs du secteur répond à une demande du Réseau des femmes journalistes et des professionnelles de la communication. La formation a abouti à des productions de qualité.

Toutefois, la formation doit être étendue aux acteurs.trices suivants.es :

- Élus.ues (députés.ées, maires, conseillers.ères régionaux.nales).
- Autorités coutumières et chefs.ffes de communautés locales.
- Assemblée nationale (Caucus des femmes parlementaires).
- Conseil Économique, Social et Environnemental.
- Directeurs.trices régionaux.nales des ministères techniques des secteurs prioritaires.
- ONG de développement en milieu rural.
- ONG climatiques.
- Leaders communautaires.

L'activité portant **sur l'élaboration et [la] mise en œuvre d'un programme de formation à l'endroit des structures spécialisées dans la lutte contre les changements climatiques, en stratégies d'intégration du genre dans leurs interventions** est presque entièrement réalisée. En effet, la Chaire UNESCO, Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions dispose des modules de formation Genre et Changements Climatiques. Cela doit s'étendre à d'autres structures.

L'activité relative à l'élaboration de supports de formation sur les questions techniques, de politique et de gestion liées à l'intégration des femmes dans les secteurs prioritaires des INDC [Contributions Prévues Déterminées au niveau National] afin de les mettre à la disposition des entrepreneurs, des travailleurs et des institutions de formation a été partiellement réalisée, de même **que l'intégration des enjeux du climat et de la dimension genre dans les manuels scolaires et universitaires et dans les curricula de formation.**

Les autres activités n'ont connu aucun début d'exécution.

## OS 2.2 : Susciter l'appropriation des technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques chez les acteurs et communautés

Tableau 4. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 2.2

OS 2.2 : Susciter l'appropriation des technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques chez les acteurs et communautés	Niveau de mise en œuvre*
Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation centré sur les technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques.	✓
Création d'un répertoire de compétences féminines (urbaines et rurales) des secteurs ciblés par les CPDN (INDC).	✓ ✓ ✓
Facilitation de l'accès des femmes et des filles, des communautés à des services énergétiques innovants.	✓ ✓

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

### Commentaires :

L'ensemble des activités de l'OS 2.2 a connu un début d'exécution. Ainsi, concernant **l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation centré sur les technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques**, la Direction de l'Équité et du Genre a mis en place un programme spécifique visant à « sélectionner et former des femmes "agricultrices leaders" chargées de diffuser les connaissances acquises lors de séances de conseil agricole, et de former à leur tour le plus grand nombre possible d'agricultrices » (RCI, 2017). À cet effet, en collaboration avec l'ONG canadienne SOCODEVI, deux ateliers ont été organisés à Abidjan et Bassam les 22 et 24 novembre 2022 sur le thème « égalité de genre dans le développement des coopératives et les mesures d'adaptation aux changements climatiques ».

La **création d'un répertoire de compétences féminines (urbaines et rurales) des secteurs ciblés par les CPDN (INDC)** est effective depuis 2020. Ce répertoire est actualisé au fur et à mesure.

L'activité portant sur la **facilitation de l'accès des femmes et des filles, des communautés à des services énergétiques innovants** a connu un début d'exécution et est toujours en cours.

## OS 2.3 : Renforcer les capacités des structures spécialisées pour la production de données sensibles au genre dans la lutte contre les changements climatiques

Tableau 5. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 2.3

OS 2.3 : Renforcer les capacités des structures spécialisées pour la production de données sensibles au genre dans la lutte contre les changements climatiques	Niveau de mise en œuvre*
Intégration de la dimension genre dans le système de collecte de données.	✓ ✓ ✓
Mise à disposition d'un répertoire d'indicateurs sensibles au genre.	✓ ✓ ✓

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

### Commentaires :

La dimension genre a été intégrée dans les différents systèmes de mesure, de notification et de vérification élaborés ou en cours d'élaboration en Côte d'Ivoire et dans le système de suivi-évaluation du Plan National d'Adaptation. En effet, toutes les options du PNA tiennent compte de la dimension genre. Aussi, en 2022, le ministère des Eaux et Forêts a élaboré le répertoire des indicateurs sensibles au genre du secteur, intégré désormais dans les indicateurs de performance dudit ministère. Étant donné l'importance du secteur forestier et des ressources en eau en matière de lutte contre les changements climatiques, ces indicateurs contribuent largement à l'atteinte de l'OS 2.3. Il faut également noter l'existence d'un répertoire des indicateurs sensibles au genre à l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) en relation avec les secteurs. Ces indicateurs peuvent être capitalisés en matière de réduction des inégalités entre les sexes dans le milieu rural et agricole.

Le ministère de la Santé dispose d'un Système National d'Information Sanitaire qui « est centré sur la collecte, la remontée et le traitement des données de routine du système de santé » (Michel R. et Apata G., 2017) et qui tient compte du genre. De plus, le ministère organise, avec l'appui de l'Institut National de la Statistique, des enquêtes de type « Enquêtes Démographie Santé » (EDS) ou « Multiple Indicator Cluster Survey » (MICS) et/ou des enquêtes nutritionnelles d'urgence (Michel R. et Apata G., 2017) prenant en compte la différenciation par âge et par sexe.

Sur cette base, nous pouvons dire que ces deux activités ont été entièrement réalisées, même s'il n'existe pas encore de document unique intitulé « répertoire sensible au genre ».

### 5.2.3.3 Axe prioritaire 3 : Autonomisation des femmes et des jeunes filles pour améliorer leur résilience, et celle de leur famille, aux changements climatiques

#### OS 3.1 : Promouvoir les droits des femmes et jeunes filles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques

Tableau 6. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 3.1

OS 3.1 : Promouvoir les droits des femmes et jeunes filles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques	Niveau de mise en œuvre*
Campagnes de sensibilisation sur les droits acquis des femmes et jeunes filles dans les secteurs prioritaires.	✓
Campagnes de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG) dans les secteurs prioritaires.	✓ ✓ ✓
Organisation d'activités d'appui aux femmes rurales et d'accroissement de la productivité des activités agricoles via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces.	✓ ✓
Intégration du genre dans les documents de politique des secteurs prioritaires (ex. : politique nationale forestière, politique des aires protégées, politique du transport, etc.).	✓
Mise en place d'un programme pour susciter et motiver l'implication des populations locales, des femmes et des hommes dans les activités de gestion forestière.	—
Initiation de programmes d'alphabétisation et d'éducation.	✓
Mise en place d'un programme pour faciliter l'accès des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et de la reproduction.	—

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre — .

#### Commentaires :

Au niveau de la lutte contre les VBG

Il faut noter que la distinction n'a pas été faite entre les activités menées contre les VBG de manière globale et celles spécifiques à la lutte contre les changements climatiques. Sur cette base, il ressort des rapports d'activité du MFFE que :

Les VBG constituent une violation grave en Côte d'Ivoire. Avec la pandémie de la COVID-19, ces violences ont enregistré une recrudescence dont les violences physiques et les violences sexuelles. Face à ces violences, le gouvernement à travers le MFFE a pris des mesures et mené des actions de riposte parmi lesquelles [on peut citer] : i) la prise en charge holistique des cas de VBG à travers le système de référencement des plateformes, ii) la réactivation et installation de 87 plateformes multisectorielles de lutte contre les

---

VBG sur le territoire national, iii) la création de 33 bureaux d'accueil genre dans les commissariats et brigades de gendarmerie, iv) le renforcement des capacités du centre PAVVIOS qui est un centre d'accueil et de transit pour héberger les survivantes des VBG, v) la sensibilisation des leaders communautaires, guides religieux et chefs coutumiers, des policiers, gendarmes et militaires, vi) la mise à disposition de la ligne « 1308 » gratuite, pour la dénonciation des cas de viols, et vii) le renforcement de la lutte contre l'impunité (MFFE, 2022).

En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG », un soutien holistique a été apporté à 5 114 victimes de VBG déclarées et quatre missions de suivi des plateformes de lutte contre les VBG ont été organisées.

Il faut cependant noter que les actions menées en matière de VBG ne se limitent pas aux seuls secteurs prioritaires. Par conséquent, la Cellule Genre et Inclusion Sociale du PNCC pourrait intégrer la Plateforme Nationale sur les VBG comme membre de la PNGCC pour mieux traiter les questions liées aux VBG.

### **Concernant l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces**

Dans le cadre du projet de distribution de foyers améliorés aux ménages vulnérables, Eni Côte d'Ivoire compte distribuer 100 000 foyers améliorés sur une période de six ans. La distribution a donc débuté dans la région du Gbêkê en octobre 2021 par la remise de 1 000 foyers améliorés aux femmes. L'objectif de l'initiative est « de remplacer les systèmes traditionnels de cuisson à base de bois, en réduisant l'exposition à la fumée malsaine pour les personnes et en diminuant la pression sur les ressources forestières, qui est une préoccupation majeure en Côte d'Ivoire » (Abidjan News, 2023a)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « NDC Support Program », il a été mis à la disposition des populations 1 000 foyers améliorés lors des Journées africaines de l'écologie et des changements climatiques (JFAC) en 2021.

### **Intégration du genre dans les documents de politique des secteurs prioritaires (ex. : politique nationale forestière, politique des aires protégées, politique du transport, etc.)**

Cette activité est moyennement mise en œuvre. La revue des documents de politique des secteurs prioritaires montre la prise en compte du genre dans quelques documents de politique de façon explicite. Il s'agit des documents suivants :

- **Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) 2022–2026**

La Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) 2022–2026 met l'accent sur l'atteinte de « trois objectifs stratégiques : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et halieutiques respectueuses de l'environnement ; et (iii) l'amélioration des moyens d'existence des acteurs » (Ministère des Ressources animales et Halieutiques, 2022).

Elle inscrit par ailleurs, au titre de ses principes directeurs, l'approche participative, l'équité, l'égalité des droits et de la responsabilité pour tous, l'équité intergénérationnelle, la

complémentarité et la synergie, et la durabilité, en cohérence avec les besoins d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce document de politique, « la création d'emplois décents et l'autonomisation économique des populations vulnérables (femmes et jeunes notamment) sont intégrées à la PONADEPA via des interventions ciblées et également des considérations égalitaires communes à tous les sous-secteurs » (Ministère des Ressources animales et Halieutiques, 2022).

- **Plan National Sécheresse 2021–2025**

L'action 9.3.4.6 du Plan National Sécheresse 2021–2025 est intitulé « garantir aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables un accès équitable aux fonds de lutte contre la sécheresse », montrant ainsi la prise en compte du genre dans ce document stratégique

- **Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) 2017–2025**

Le PNIA II intègre des interventions ciblées, et considère les questions d'égalité de manière transversale dans les différents programmes en mettant l'accent sur la création d'emplois décents et l'autonomisation économique des populations vulnérables (femmes et jeunes notamment). Par exemple, il intègre les actions suivantes : (i) **Action 5.3.1.1** Mettre en place et promouvoir un mécanisme d'appui à l'installation et aux activités des femmes, jeunes et agriculteurs, et (ii) **Action 5.3.3.1** Créer une association d'autofinancement agricole pour les femmes, assurant une entraide économique entre agricultrices. Cependant, « bien que les questions de genre soient prises en compte [dans le PNIA II], elles ne transparaissent pas clairement au programme 3 dédié aux changements climatiques » (RCI, 2019).

### Initiation de programmes d'alphabétisation et d'éducation

En 2021, Madame la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation a reçu une distinction en France en matière d'éducation et de développement durable. À travers cette distinction, elle a initié un projet dénommé « École des institutrices pour le climat ». Ce projet engage 27 466 institutrices et représente une réponse face aux changements climatiques. L'objectif de ce projet est d'éduquer la communauté éducative à la culture environnementale avec un accent sur le verdissement des établissements scolaires et le développement d'emplois verts.

### OS 3.2 : Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes filles dans les secteurs de lutte contre les changements climatiques par l'entrepreneuriat

Tableau 7. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 3.2

OS 3.2 : Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes filles dans les secteurs de lutte contre les changements climatiques par l'entrepreneuriat	Niveau de mise en œuvre*
Promotion des métiers de l'économie verte et les opportunités d'affaires.	–
Promotion d'infrastructures adéquates de distribution d'eau potable ciblant prioritairement le milieu rural.	–
Mise en place d'un programme d'amélioration de l'accès des femmes à l'eau et aux structures de gouvernance de la distribution d'eau.	–

<b>OS 3.2 : Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes filles dans les secteurs de lutte contre les changements climatiques par l'entrepreneuriat</b>	<b>Niveau de mise en œuvre*</b>
Création d'un programme d'autonomisation des femmes par l'agro-transformation.	✓ ✓
Financement de projets de femmes et de jeunes filles dans les secteurs ciblés des CPDN (INDC).	—
Mise en place de programme de développement des semences améliorées porté par les femmes et les jeunes filles du milieu rural.	—
Développement de programmes d'activités génératrices de revenus pour les femmes du milieu rural dans le domaine des énergies renouvelables.	—
Mise en place de programme d'éco-tourisme porté par les femmes et les jeunes filles (cadres forestiers, hôteliers, guides touristiques, etc.).	—
Programme d'intégration ciblée des femmes et des jeunes filles dans les métiers de l'agroforesterie.	—
Programme d'insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes filles dans le domaine des essences à croissance rapide (pour la production de bois énergie), des arbres fruitiers et des arbres à usages multiples qui fournissent une variété de produits consommables, de matériaux de construction ou de produits destinés à la vente.	—
Création d'une plateforme virtuelle de commercialisation des produits des agricultrices et agro-transformatrices.	—
Création d'un incubateur pour les femmes et les jeunes filles sur les solutions entrepreneuriales créatrices de valeur ajoutée dans les secteurs.	—
Appui à l'intégration des femmes dans le transport de marchandises et à l'acquisition des véhicules de transports par les associations féminines, par crédit-bail.	—
Mise en place de programmes générateurs de revenus impliquant les femmes et les jeunes dans le reboisement et autres mesures d'atténuation des changements climatiques.	—
Création d'une association des jeunes filles diplômées de l'INFPA [Institut National de Formation Professionnelle Agricole] pour la mise en œuvre d'un projet pilote de production et commercialisation de vivriers.	—
Campagnes de promotion des produits agricoles bio des femmes et des jeunes filles sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.	—
Faire un plaidoyer pour l'Institution dans chaque région (agropole) lors d'une journée nationale dédiée aux Agricultrices en lien avec les Conseils régionaux et Conseils municipaux ruraux.	—
Création d'un fonds de promotion et de soutien des meilleures agricultrices.	—

<b>OS 3.2 : Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes filles dans les secteurs de lutte contre les changements climatiques par l'entrepreneuriat</b>	<b>Niveau de mise en œuvre*</b>
Création de pôles d'associations universitaires pour l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle dans chaque secteur.	–
Mise en place d'un concours national pour les jeunes agricultrices.	–
Promotion des meilleures femmes dans chaque secteur en matière de techniques et de gestion de projets.	–
Programmes de développement des pépinières et des plantations forestières impliquant les femmes du milieu rural.	–
Facilitation de l'accès des femmes et des filles aux ressources et biens de productions au même titre que les hommes.	–

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

### Commentaires :

Une seule activité a connu un début d'exécution au niveau de l'OS 3.2, sur la vingtaine d'activités identifiées. Il s'agit de l'activité portant sur la **création d'un programme d'autonomisation des femmes par l'agro-transformation**.

En effet, la seconde phase du Programme d'Appui à la Promotion de la Petite Agro-Industrie (PAPPAl 2) a été lancée en mars 2023 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire en partenariat avec la Coopération Allemande, à travers la GIZ et son programme « Invest For Jobs ».

Cette seconde phase du PAPPAl cible 120 petites et moyennes unités d'agro-transformation et de sociétés coopératives. Le PAPPAl 2 s'inscrit dans la continuité des trois premiers déjà réalisés. Il porte sur un financement de cent quatre-vingt-dix-sept millions (197 000 000) de francs CFA [...]. Parmi les 120 entreprises bénéficiaires, 60 sont localisées à Abidjan et les 60 autres sont dispersées dans les régions du pays. Soixante-cinq pour cent de ces entreprises sont détenues par des femmes bénéficiaires de ce programme qui vise à préserver et à créer 510 emplois (Abidjan News, 2023b).

### OS 3.3 : Améliorer et renforcer la participation des femmes et des jeunes filles dans les sphères de prise de décisions liées au développement durable et à la question des changements climatiques

Tableau 8. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 3.3

OS 3.3 : Améliorer et renforcer la participation des femmes et des jeunes filles dans les sphères de prise de décisions liées au développement durable et à la question des changements climatiques	Niveau de mise en œuvre*
Promotion de la participation et du leadership des femmes dans la gouvernance de chaque secteur.	–
Mise en œuvre des nouvelles orientations de politique forestière qui n'ont pu l'être en raison des crises successives qu'a connues le pays de 1999 à 2011.	–

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

#### Commentaires :

Les deux activités prévues au niveau de cet objectif n'ont pas encore été réalisées.

### 5.2.2.4 Axe prioritaire 4 : Coordination entre les acteurs travaillant sur les changements climatiques et ceux travaillant sur les questions de genre

#### OS 4.1 : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques

Tableau 9. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 4.1

OS 4.1 : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques	Niveau de mise en œuvre*
Mise en place d'un comité multisectoriel de concertation et de planification des actions.	✓ ✓ ✓
Renforcement de la Plateforme Genre Agricole (initiée par le FIRCA [Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles]) pour en faire une structure autonome de coordination des questions de genre et de changements climatiques du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.	✓ ✓
Prise de décrets et d'arrêtés liés au genre et aux changements climatiques dans l'industrie.	–
Révision du taux d'imposition de la fiscalité pour inciter les entreprises du secteur à participer à la prise en compte du genre et du climat.	–
Institution d'une unité Genre et d'une unité Changements climatiques dotées de ressources dans chaque structure du secteur.	–

OS 4.1 : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques	Niveau de mise en œuvre*
Mise en place de standards pour l'intégration du genre dans les secteurs : grille commune d'indicateurs, manuel de procédures, lignes directrices.	✓ ✓
Organisation d'un atelier de haut niveau sur le sujet du genre et des changements climatiques.	✓ ✓ ✓

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

### Commentaires :

À ce jour, 62 % des activités de l'OS 4.1 ont été entièrement réalisées ou presque entièrement réalisées.

#### **Au niveau de la mise en place d'un comité multisectoriel de concertation et de planification des actions**

Le comité multisectoriel de concertation et de planification des actions a été mis en place comme prévu. En effet, la PNGCC et le Dialogue national structuré autour des questions genre et changements climatiques sont bien fonctionnels. Aussi, l'on note la signature d'un partenariat en 2022 entre le ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Ce partenariat va porter toute l'action commune de ces deux ministères autour de trois axes principaux : i) le développement de données et de connaissances ; ii) l'amélioration de la prise en compte du genre dans les politiques climatiques et sectorielles, et le financement ; et iii) le suivi et l'évaluation, et l'amélioration de la gouvernance.

#### **Renforcement de la Plateforme Genre Agricole (initiée par le FIRCA) pour en faire une structure autonome de coordination des questions de genre et de changements climatiques du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique**

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) a mis en place une Plateforme Genre Agricole à travers son Service Genre et Environnement. Cette plateforme est composée aujourd'hui de 25 membres, contre 18 lors de sa création en 2018. La Plateforme Genre Agricole « se veut un cadre de concertation et d'actions pour l'intégration systématique de l'approche genre dans le secteur agricole, à travers la mutualisation et la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et un plaidoyer commun sur l'approche genre » (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, s.d.). Aussi, le FIRCA a élaboré un plan d'action pour développer des profils genre pour différentes filières agricoles. À ce jour, le profil pour la filière café-cacao est disponible et les profils pour les filières coton-anacarde et hévéa-palmier à huile sont en cours d'élaboration.

#### **Mise en place de standards pour l'intégration du genre dans les secteurs : grille commune d'indicateurs, manuel de procédures, lignes directrices**

La réflexion avec l'ensemble des acteurs sectoriels a débuté pour la mise en place de standards pour l'intégration du genre dans les secteurs. Toutefois, certains secteurs ont élaboré un répertoire des indicateurs genre en relation avec leur secteur. Il s'agit du ministère des Eaux et Forêts, de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre et du Programme National Changements Climatiques.

## Organisation d'un atelier de haut niveau sur le sujet du genre et des changements climatiques

Ce panel de haut niveau a été organisé le 6 mars 2022 à Abidjan lors des activités de la Journée internationale des femmes, avec pour thème « l'égalité de chance pour un avenir durable en Côte d'Ivoire ». Ce thème a été choisi en reconnaissance de la contribution significative des femmes et des jeunes filles du monde entier, et en particulier en Côte d'Ivoire, à la lutte contre les changements climatiques, en faveur de la construction d'un avenir plus durable.

## Institution d'une unité Genre et d'une unité Changements climatiques dotées de ressources dans chaque structure du secteur

Cette activité n'a connu aucun début d'exécution à ce jour. Toutefois, des discussions sont en cours pour un démarrage effectif entre 2023 et 2024.

## OS 4.2 : Assurer le suivi et l'évaluation

Tableau 10. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 4.2

OS 4.2 : Assurer le suivi et l'évaluation	Niveau de mise en œuvre*
Mise en place d'un mécanisme unique avec une méthodologie uniforme de collecte et d'analyse de données et d'initiatives en genre et climat du secteur.	✓ ✓ ✓
Mise en place d'un programme de collecte régulière de données genre et climat, officielles et fiables.	✓ ✓
Mise en place de comités sectoriels de suivi de la stratégie.	✓ ✓
Élaboration de plans d'opérationnalisation de politiques liés à chaque secteur en intégrant le genre.	—
Mise en place d'un cadre multisectoriel de suivi opérationnel.	✓
Mise en place d'un système de capitalisation des pratiques et démarches liées à la prise en compte du genre et du climat.	—
Étude diagnostique genre formelle de chaque secteur / Diagnostic des contributions et des besoins différenciés des femmes, des hommes et des jeunes dans les programmes des secteurs et de recherche scientifique.	—
Étude pour analyser les actions des Ivoirien.ne.s avec leur environnement.	—
Élaboration de profils climatiques à l'échelle régionale / caractérisation des régions.	✓ ✓ ✓
Cartographie des gisements d'emplois verts.	—

OS 4.2 : Assurer le suivi et l'évaluation	Niveau de mise en œuvre*
Cartographie des entreprises et industries polluantes.	–
Étude du potentiel de collaboration des secteurs prioritaires avec d'autres secteurs - tels que le secteur du tourisme.	–
Organisation d'ateliers bilans annuels.	✓ ✓ ✓

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

### Commentaires :

Au niveau des réalisations par activité, l'on peut retenir ce qui suit :

#### Mise en place d'un mécanisme unique avec une méthodologie uniforme de collecte et d'analyse de données et d'initiatives en genre et climat du secteur

Au niveau de la mise en place d'un mécanisme unique avec une méthodologie uniforme de collecte et d'analyse de données et d'initiatives en genre et en climat du secteur, il faut noter que cette activité a été entièrement réalisée avec le processus de mise en place d'un système de mesure, de notification et de vérification avec des indicateurs sensibles au genre.

#### Mise en place d'un programme de collecte régulière de données genre et climat, officielles et fiables

Le processus a démarré par l'élaboration de la matrice des indicateurs du Plan National d'Adaptation prenant en compte le genre à 80 % et du système de mesure, de notification et de vérification de la CDN. La mise en œuvre effective de ces deux processus permettra d'atteindre un taux de réalisation de 100 %.

#### Mise en place de comités sectoriels de suivi de la stratégie

La PNGCC est mise en place et opérationnelle. Il s'agit de l'organe chargé du suivi de la stratégie. Cependant, la mise en place de comités sectoriels de suivi de la stratégie, comme définie dans la SNGCC 2020–2024, n'est pas effective.

#### Élaboration de plans d'opérationnalisation de politiques liés à chaque secteur en intégrant le genre

Les contours de cette activité restent flous. Toutefois, l'évaluation a montré l'existence de certaines stratégies sectorielles prenant en compte la dimension genre. Les documents stratégiques prenant en compte le genre ont été mentionnés dans l'objectif 3.1.

#### Mise en place d'un cadre multisectoriel de suivi opérationnel

Cette activité est en cours de réalisation. Elle s'est traduite par la signature en 2022 d'un partenariat entre le MINEDDTE et le MFFE.

## Mise en place d'un système de capitalisation des pratiques et démarches liées à la prise en compte du genre et du climat

L'activité portant sur la mise en place d'un système de capitalisation des pratiques et démarches liées à la prise en compte du genre a été planifiée au moment de l'évaluation. Par ailleurs, le PNCC prévoit dans son plan d'action la réalisation de cette activité pour octobre 2023.

## Élaboration de profils climatiques à l'échelle régionale / caractérisation des régions

Cette activité a été réalisée en 2020 dans le cadre des études du PNA.

## Organisation d'ateliers bilans annuels

Une rencontre de la PNGCC se fait de façon annuelle. Les objectifs de cette rencontre sont de : (i) évaluer les activités réalisées (du plan d'action de la SNGCC) ; (ii) capitaliser les acquis et tirer des leçons des bonnes pratiques apprises ; et (iii) réfléchir et proposer des activités et actions dans le cadre de l'institutionnalisation des questions liées au genre et au climat sur le plan national.

## Étude diagnostique genre formelle de chaque secteur / Diagnostic contributions et des besoins différenciés des femmes, des hommes et des jeunes dans les programmes des secteurs et de recherche scientifique

Cette activité est prévue pour la période 2024–2025.

## OS 4.3 : Encourager le partage et la gestion des connaissances

**Tableau 11.** Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 4.3

OS 4.3 : Encourager le partage et la gestion des connaissances	Niveau de mise en œuvre*
Création d'une plateforme mobilisant les TIC [technologies de l'information et de la communication] pour l'échange des bonnes pratiques et des informations en temps réel.	–
Mise en place d'un système de partage de connaissances au sein des organisations et structures de chaque secteur.	✓✓
Création d'un programme spécifique visant à sélectionner et former des femmes « agricultrices leaders » chargées de diffuser les connaissances acquises lors de séances de conseil agricole, et de former à leur tour le plus grand nombre possible d'agricultrices.	✓✓✓
Promotion des réseaux nationaux de femmes dans la foresterie et dans chaque secteur prioritaire.	–
Mise en place d'un programme de formations – encadrement des coopératives rassemblant des jeunes et des agriculteur.trice.s plus âgé.e.s, pour un enseignement mutuel de techniques de production modernes et traditionnelles (promotion du transfert de compétences intergénérationnelles).	–

Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre – .

## Commentaires :

Deux activités ont connu un début d'exécution au niveau de cet objectif. Il s'agit de :

### **Mise en place d'un système de partage de connaissances au sein des organisations et structures de chaque secteur**

Depuis 2022, un partage d'expériences se fait entre les structures de la PNGCC, mais il n'existe pas de système formel dans ce sens.

### **Création d'un programme spécifique visant à sélectionner et former des femmes « agricultrices leaders » chargées de diffuser les connaissances acquises lors de séances de conseil agricole, et de former à leur tour le plus grand nombre possible d'agricultrices**

Cette activité a été entièrement réalisée. C'est dans ce cadre que l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), à travers son académie dédiée au genre (« Gender Academy »), a initié une formation au profit des leaders communautaires sur le thème « Entrepreneurat et autonomisation des femmes et des jeunes ». Cette formation tenue du 16 au 19 mars 2021 a permis de renforcer les capacités des apprenants et d'aborder la thématique du genre dans l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en milieu rural en relation avec les changements climatiques. Toutefois, l'activité doit être renforcée et établie dans le temps.

Également dans le cadre de cette activité, la Direction de l'Équité et du Genre, en collaboration avec l'ONG canadienne SOCODEVI, a organisé deux ateliers à Abidjan et Bassam les 22 et 24 novembre 2022 sur le thème « Égalité de genre dans le développement des coopératives et les mesures d'adaptation aux changements climatiques ».

## OS 4.4 : Mener le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires

Tableau 12. Évaluation de la mise en œuvre des activités liées à l'objectif 4.4

OS 4.4 : Mener le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires	Niveau de mise en œuvre*
Développement de partenariats et de concertation entre les services forestiers et les collectivités territoriales (communes, conseils généraux, communautés locales ou villageoises), les ONG, les associations (notamment féminines).	—
Mobilisation des ressources communales et régionales en faveur des actions de reboisement.	—

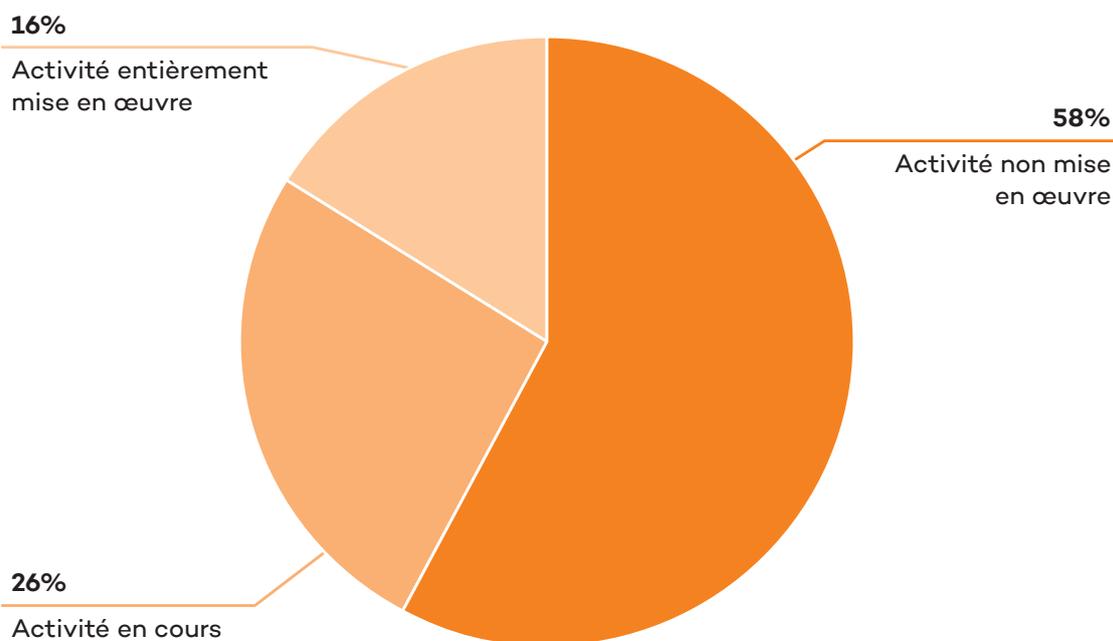
Légende : Activité entièrement mise en œuvre ✓✓✓ ; Activité presque entièrement mise en œuvre ✓✓ ; Activité moyennement mise en œuvre ✓ ; Activité non mise en œuvre — .

Les deux activités identifiées au niveau de cet objectif n'ont pas encore connu de début d'exécution.

## Synthèse de l'évaluation de l'efficacité

Pour atteindre sa vision qui est qu'à l'horizon 2030, toutes les actions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire intègrent de façon systématique les questions liées au genre et à l'inclusion sociale, la SNGCC 2020–2024 a identifié 82 activités à mettre en œuvre sur toute la période.

**Graphique 1.** État d'avancement global des activités de la SNGCC 2020–2024



Source : *Exploitation des résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SNGCC 2020–2024, auteurs.*

À ce jour, sur l'ensemble des activités identifiées dans la SNGCC 2020–2024, 13 activités, soit 16 % ont été entièrement mises en œuvre, 21 activités, soit 26 % sont en cours d'exécution et 48 activités n'ont connu aucun début d'exécution, soit 58 % (voir graphique 1).

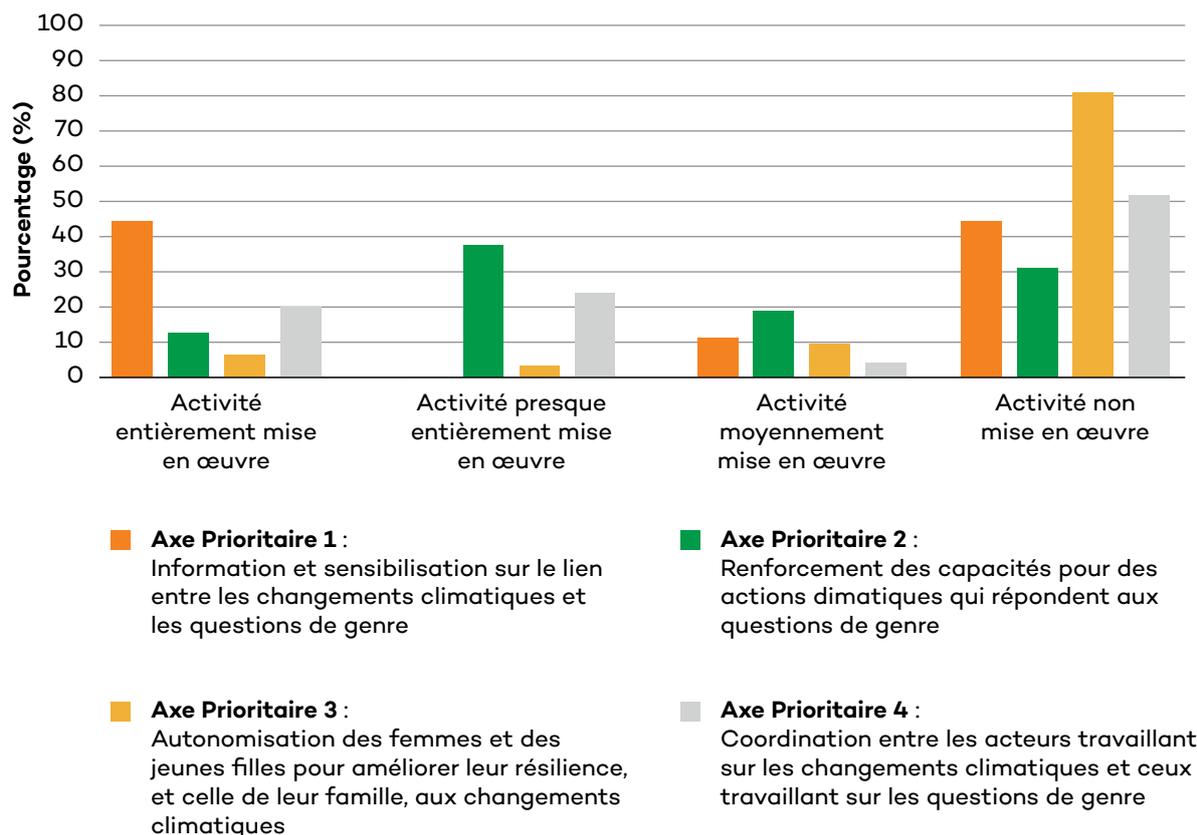
Parmi les 21 activités en cours d'exécution, 13 activités sont presque entièrement mises en œuvre, soit 62 %, contre 38 % qui sont moyennement mises en œuvre.

Une analyse par axe prioritaire montre que l'axe prioritaire 2 « **Renforcement des capacités pour des actions climatiques qui répondent aux questions de genre** » est l'axe dont les activités ont été le plus réalisées, avec 37,5 % d'activités finalisées et 31 % partiellement mises en œuvre (moyennement ou presque entièrement). Au contraire, avec plus de 80 % des activités non mises en œuvre, l'axe prioritaire 3 « **Autonomisation des femmes et des jeunes filles pour améliorer leur résilience, et celle de leur famille, aux changements climatiques** » est celui qui a le moins progressé. Cela pourrait s'expliquer par une insuffisance d'informations, un manque de financement ou encore par la faible implication de certaines structures identifiées dans cet axe (transport, tourisme, industrie, etc.) à la définition des activités prioritaires sur la période identifiée.

Il faut relever la persistance de certaines barrières malgré les avancées constatées. En Côte d'Ivoire, malgré la volonté des autorités sur les questions de genre, on constate que les projets du Programme d'investissement public (PIP) ne doivent pas nécessairement intégrer le genre pour être validés et que les points focaux genre des ministères ne disposent pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des actions spécifiques au genre et aux changements climatiques.

L'état de mise en œuvre de ces activités par axe prioritaire se présente comme suit (voir graphique 2).

**Graphique 2. État de mise en œuvre des activités par axe prioritaire**



Source : Exploitation des résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SNGCC 2020–2024, auteurs.

## 5.2.4 Analyse de l'efficacité

L'appréciation de l'efficacité se fera en considérant deux angles d'analyse :

- **Au niveau des coûts des réalisations**

L'analyse des coûts des réalisations nécessite de disposer des coûts désagrégés des différentes réalisations. Or la déclinaison de la SNGCC en activités et en budgets n'a pas été réalisée.

- **Au niveau du respect du planning d'exécution**

Les informations recueillies lors des consultations n'ont pas permis d'apprécier les délais d'exécution des activités. Toutefois, l'ensemble des activités identifiées dans ce bilan ont été réalisées entre 2020 et la période de consultation.

---

## 5.2.5 Impact

Étant donné le fait qu'aucun indicateur d'impact n'avaient été défini au niveau des objectifs spécifiques et globaux de la stratégie, l'analyse de l'impact dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours se limite aux acquis et progrès qui ont pu être identifiés par les différents acteurs et actrices consultés et aux informations fournies dans le cadre des évaluations des formations. La mise en œuvre de la SNGCC 2020–2024 a permis d'observer des changements à différents niveaux, à savoir :

### **(i) Amélioration de la collaboration entre les acteurs du genre et ceux des changements climatiques [en lien avec les objectifs de l'axe prioritaire 4]**

L'existence d'une plateforme genre et changements climatiques ainsi que d'une plateforme genre pour le secteur agricole a permis de renforcer les liens entre les acteurs qui se rencontrent régulièrement. Aussi, il existe une franche et enrichissante collaboration entre les experts en genre, les experts en changements climatiques, les experts environnementaux et les experts économiques. Cette collaboration est matérialisée par le financement de certaines activités des points focaux genre et climat par la Banque Nationale d'Investissement.

Au niveau de la collaboration entre le MINEDDTE et le MFFE, il convient de rappeler que la signature d'un **protocole d'entente** entre ces deux ministères reflète l'existence d'une vision commune sur ce nexus genre-climat.

### **(ii) L'intégration du genre et du climat dans des documents clés du gouvernement : politiques, stratégies ou plans d'actions [en lien avec l'objectif général]**

Le genre a été pris en compte dans certains documents de politique et certaines stratégies, comme décrit dans la section sur l'évaluation de l'efficacité pour l'objectif spécifique 3.1. On peut en particulier citer la **Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) 2022–2026, le Plan National Sécheresse 2021–2025 et le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) 2017–2025**. Les objectifs de la SNGCC ont aussi bien été pris en compte dans le PNA. En effet, l'ensemble des options d'adaptation ont été définies en prenant en compte les aspects du genre, et cela pour tous les secteurs. De plus, environ 80 % des indicateurs identifiés dans le PNA tiennent compte de la spécificité hommes/femmes/garçons/filles. Au niveau de la CDN, la prise en compte du genre s'est faite de façon transversale dans tous les secteurs prioritaires identifiés.

Au niveau opérationnel, le Plan de travail Annuel 2024 de la Direction de l'Équité et du Genre du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant prend aussi en compte des activités liées au genre en relation avec les changements climatiques.

### **(iii) Évolution des connaissances et des pratiques avec une meilleure compréhension des concepts, défis et enjeux du lien entre le genre et les changements climatiques comme thématiques transversales par les acteurs nationaux clés [en lien avec les objectifs des axes prioritaires 1 et 2]**

À ce niveau, les avancées sont notables. Sur la période de mise en œuvre de la SNGCC, l'on note que :

- 134 personnes ont été formées sur les questions de genre et de changements climatiques.
- 80 % des participant.e.s ont développé un intérêt sur la question.
- 60 % des participant.e.s ont développé des activités d'information/sensibilisation ou de restitution dans leur milieu de travail et/ou leur environnement familial.

---

#### (iv) Hausse des investissements en faveur d'initiatives qui répondent aux questions de genre [en lien avec les objectifs des axes prioritaires 3 et 4]

À ce niveau, les acquis se résument comme suit :

Il a été initié un projet dénommé « **École des institutrices pour le climat** ». Ce projet engage 27 466 institutrices et représente une réponse face aux changements climatiques. L'objectif de ce projet est de promouvoir l'économie verte face aux changements climatiques.

Lors de la COP 15 qui s'est tenue en Côte d'Ivoire en 2022, la Première Dame de la Côte d'Ivoire et la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ont toutes les deux fait un plaidoyer pour favoriser le financement des actions d'autonomisation des femmes et des filles pour qu'elles puissent s'adapter aux changements climatiques et lutter contre la dégradation des terres et la sécheresse. L'objectif était en particulier de mobiliser les partenaires techniques et financiers et le secteur privé sur ce thème (MFFE, 2022).

### 5.2.6 Viabilité/durabilité

Les formations et renforcements de capacités dans la mise en œuvre de la SNGCC ont permis à ce jour de disposer d'une masse critique de spécialistes en matière de genre et de climat qui sont capables de mettre en œuvre les activités dans ce domaine. De plus, certaines activités telles que les rencontres de la PNGCC se mènent de façon régulière et autonome. Aussi, de nombreuses structures telles que les ministères et l'ANADER mettent en œuvre certaines activités à partir des budgets mis à leur disposition par l'État de Côte d'Ivoire.

En revanche, nous notons que la probabilité pour que les acquis de la SNGCC se poursuivent de manière autonome est faible, car la plupart des acteurs ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour conduire seuls les activités identifiées. De plus, les activités menées de façon autonome par les structures restent largement en deçà des objectifs définis dans la SNGCC. La PNGCC a donc encore besoin de l'appui de l'IISD et de l'ensemble des partenaires pour accompagner le processus. Le défi reste encore grand, avec plus de 58 % d'activités non encore mises en œuvre au niveau de cette stratégie.

## 5.3 Leçons apprises et bonnes pratiques

### Leçons apprises

- La SNGCC apporte une valeur ajoutée en matière de changements climatiques et en matière de réduction des inégalités hommes/femmes, filles/garçons en Côte d'Ivoire.
- Il existe un cadre normatif et institutionnel favorable à l'intégration intersectorielle du genre à travers la création de la PNGCC constituée de structures publiques et privées de l'État de Côte d'Ivoire.
- La prise en compte du genre est essentielle lors de la formulation des projets à soumettre aux bailleurs de fonds.
- Des appuis techniques et financiers sont disponibles au niveau des partenaires du développement (Programme de préparation du Fonds vert pour le climat [NAP-GCF], « NDC Support Program » et Amélioration de la transparence pour une Action Climatique Renforcée [CBIT]) du PNUD et IISD / Réseau mondial de PNA).
- La SNGCC 2020–2024 fait partie des stratégies relatives au genre et au climat qui ont vu le jour assez tôt par rapport à l'ensemble des pays. Elle a donc servi d'exemple à d'autres pays, en particulier les pays francophones.

- 
- La SNGCC 2020–2024 donne des orientations et explique l'importance de la prise en compte du genre dans les plans, politiques, programmes et projets.
  - Il existe une prise de conscience grandissante des concepts du genre et des changements climatiques.
  - Il existe des experts et des points focaux nationaux genre au niveau de certaines structures étatiques nationales.

### Bonnes pratiques

- Le protocole d'entente est une bonne approche qui facilitera la prise en compte du genre dans les planifications. Il faudrait que cela soit répliqué pour d'autres ministères sectoriels.
- Des réunions tournantes sont utiles pour connaître les structures membres de la PNGCC.
- L'organisation de séminaires de formations sur la thématique est conseillée.
- Des approches plus originales dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts ont été mises en œuvre par certaines entreprises, qui ont incité les planteurs dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux à mettre en place des services destinés à promouvoir l'autonomisation des jeunes et l'égalité femmes-hommes.

# 6.0 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Les différents échanges lors de cette mission nous ont permis de réaliser l'analyse de la matrice SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats), appelée aussi matrice FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces), afin de mieux cerner l'environnement interne et externe et d'affiner l'évaluation. L'analyse de la matrice SWOT a fait ressortir les points suivants :

**Tableau 13. Matrice SWOT**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la PNGCC fonctionnelle et intersectorielle.</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs.trices de la PNGCC.</li> <li>• Implication de nombreuses parties prenantes indiquées dans la stratégie.</li> <li>• Synergie d'action à travers la signature d'un protocole d'entente entre le MINEDDTE et le MFFE en 2022.</li> <li>• Volonté des acteurs de dynamiser les activités autour de cette thématique.</li> <li>• Volonté du PNCC d'étendre les actions au niveau de tous les secteurs en impliquant tous les acteurs spécifiques.</li> <li>• Existence des documents de politique CDN et PNA.</li> <li>• Intégration des questions de genre dans le processus de PNA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie non budgétisée.</li> <li>• Absence d'un plan de suivi-évaluation.</li> <li>• Faible communication autour de la stratégie.</li> <li>• Faible implication des acteurs dans la définition des activités contenues dans la stratégie lors de l'élaboration.</li> <li>• Plan d'action relatif au protocole d'entente entre le MINEDDTE et le MFFE non encore disponible.</li> <li>• Absence d'un cadre de suivi de la stratégie.</li> <li>• Insuffisance dans l'appropriation de la stratégie.</li> <li>• Insuffisance d'actions conjointes avec les acteurs de terrain.</li> <li>• Absence de financement pour les actions directes sur les populations.</li> <li>• Non implication effective du secteur privé, encore loin des exigences actuelles impliquant la prise en compte du genre dans leur dispositif interne et externe.</li> <li>• Inexistence d'un plan d'action pour le protocole d'entente.</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un programme annuel Genre et Changements climatiques avec l'IISD.</li> <li>• Le PNA en cours offre de nombreuses opportunités pour la SNGCC. Pour 2024, de nombreuses actions sont prévues dans le PNA, entre autres :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour l'adaptation aux effets des changements climatiques qui répond aux questions de genre.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de financement.</li> <li>• Dégradation de l'environnement sécuritaire.</li> <li>• Situation sécuritaire dans la sous-région.</li> <li>• Crises sanitaires.</li> <li>• Guerre en Ukraine.</li> </ul>

- o Créer des plateformes multi-acteurs (producteurs, transformateurs, décideurs, financiers, consommateurs, etc.).
- o Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux terres agricoles.
- o Assurer une gestion durable des couloirs de transhumance et des parcs de pâturage en impliquant les hommes/garçons et les femmes/filles.
- o Renforcer la délivrance de certificats fonciers dans les villages dans le cadre du programme national de sécurisation foncière rurale en impliquant les femmes et les jeunes (filles/garçons).
- o Réaliser des campagnes de sensibilisation, de formation et de vulgarisation sur la gestion de la zone côtière impliquant les hommes/garçons et femmes/filles.
- Exigence des bailleurs pour la prise en compte du genre dans la formulation des projets.
- Existence d'un mécanisme de coordination.
- Existence de partenaires techniques et financiers pouvant constituer une source importante de financement de la mise en œuvre du plan : PNUD, Fonds pour l'environnement mondial, etc.
- Existence du Fonds vert pour le climat et accréditation de FIRCA au Fonds d'adaptation (en cours pour le Fonds vert pour le climat).
- Éligibilité de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) à des initiatives vertes proposées par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Facilité ICR (Investment Climate Reform). Ces initiatives permettront à la BNI de procéder au financement de projets climatiques intégrant les questions de genre.
- Existence à la BNI de l'Initiative de financement vert inclusif (IGREENFIN), qui est un programme du Fonds international de développement agricole accrédité au Fonds vert pour le climat permettant d'accorder des financements aux petits agriculteurs, notamment les filles et les garçons.

# 7.0 Conclusion

L'existence d'une stratégie genre et changements climatiques est une action salubre, parce qu'elle permet d'encadrer les actions entreprises au niveau de cette thématique. En effet, la SNGCC 2020–2024 apporte des réponses appropriées aux besoins des acteurs et des populations et est conforme aux politiques et priorités nationales.

Au niveau de la mise en œuvre de cette stratégie, il faut noter que seulement 16 % des activités identifiées ont été entièrement mises en œuvre. Parmi les activités restantes, 26 % sont en cours d'exécution contre 58 % qui restent non encore exécutées. Il y a donc une nécessité d'accélérer le niveau de mise en œuvre et de continuer à nouer des partenariats stratégiques avec l'ensemble des acteurs impliqués sur le nexus genre-climat pour refléter et aligner leur travail avec la stratégie.

Malgré le faible taux de mise en œuvre, on peut noter quelques avancées notables, à savoir : (i) l'existence d'une PNGCC ainsi qu'une plateforme genre et secteur agricole, (ii) la signature d'un protocole d'entente entre le MINEDDTE et le MFFE, (iii) la prise en compte du genre dans l'écriture des CDN et du PNA, (iv) une meilleure maîtrise des concepts de genre et de changements climatiques par les acteurs nationaux clés et (v) une meilleure compréhension des défis et enjeux du lien entre le genre et les changements climatiques comme thématiques transversales.

# 8.0 Recommandations

Afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie et favoriser l'atteinte des objectifs fixés, nous formulons les propositions suivantes qui serviront d'orientations stratégiques pour la suite de la période de mise en œuvre de la stratégie et son renouvellement :

## Fonctionnement, suivi et mise à jour de la stratégie

- Il est important de finaliser le plan d'action issu du protocole d'entente entre le MINEDDTE et le MFFE, et de le mettre en œuvre pour servir de bonne pratique et favoriser la mise en œuvre de certaines actions de la stratégie.
- Un document décrivant les rôles et attributions des différentes instances pourrait être utile ainsi qu'un partage d'expériences des autres secteurs en matière de genre et de changements climatiques. Les actions prioritaires par les acteurs et actrices consultés pour la période 2023/2024 sont présentées en annexe 2. Cette liste pourra être utilisée pour finaliser un plan d'action mis à jour pour cette période à partager avec l'ensemble des parties prenantes.
- Pour le renouvellement de la stratégie (2025–2030), il faudrait organiser des consultations avec les parties prenantes, y compris les ONG et les acteurs de mise en œuvre, de sorte que l'élaboration de cette stratégie soit participative et inclusive. Il est important d'impliquer aussi les acteurs.trices du milieu rural dans les processus de révision et de mise en œuvre.
- La Cellule Genre et Inclusion Sociale (CGIS) devrait aussi capitaliser et valoriser les bonnes pratiques de mise en œuvre de la stratégie pour les partager avec les autres acteurs intéressés.
- Il faudra élaborer la prochaine stratégie genre en se basant sur une approche de gestion axée sur les résultats et inclure une théorie du changement ainsi qu'un plan de suivi et d'évaluation et des indicateurs SMART (le plan de suivi-évaluation donnera les détails sur le mode de suivi, la production des rapports, la tenue des réunions, etc.).
- Les orientations doivent prendre en compte les questions de gestion efficiente des ressources en eau, d'insécurité alimentaire, de santé sexuelle et reproductive et du dividende démographique, mais aussi celles de l'engagement des hommes et de l'évolution des normes sociales négatives. Ce dernier point est évoqué dans les principes de la stratégie, mais peu d'activités sont proposées sur ces aspects.
- Il sera aussi important de s'assurer de la cohérence entre les ressources humaines et financières disponibles ou potentiellement disponibles et la stratégie afin de prioriser les actions et éventuellement limiter le nombre d'actions.

---

## Financement de la stratégie

- Pour assurer la viabilité de cette stratégie et un taux de mise en œuvre plus important, il est crucial de mobiliser des ressources internes et externes portant sur le genre et les changements climatiques.
- La cellule genre pourrait proposer des réunions régulières de coordination/partage avec les différents partenaires techniques et financiers intéressés par ces questions. Cela leur permettrait de partager leurs avancées sur la stratégie, ce qui est fait par la plateforme genre et climat, et d'évoquer leurs besoins de financements éventuels ou d'appui technique.

## Actions de plaidoyer

- En termes politiques, il serait opportun de faire un plaidoyer pour intégrer l'aspect transversal du nexus genre et climat dans le prochain PND et de continuer le plaidoyer pour institutionnaliser la PNGCC.

## Actions de sensibilisation et formations

- Il faudrait poursuivre les actions et événements de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et de communication au niveau de tous les secteurs sur les questions de genre et de changements climatiques.
- Afin de permettre l'organisation d'un plus grand nombre de formations, il faudrait développer des partenariats avec les projets étatiques, les organisations de la société civile et le secteur privé pour mutualiser les ressources.
- Il serait important d'étendre les formations aux acteurs.trices suivants :
  - Membres du Corps préfectoral.
  - Élus (députés, maires, présidents des Conseils régionaux).
  - Autorités coutumières et chefs de communautés locales.
  - Assemblée nationale (Caucus des femmes parlementaires).
  - Conseil Économique, Social et Environnemental.
  - Directeurs régionaux des ministères techniques des secteurs prioritaires.
  - Organes de gouvernance du secteur privé (entreprises, banques, ...).
  - ONG de développement en milieu rural.
  - ONG climatiques.
  - Leaders communautaires.
  - Communautés éducatives.

## Actions favorisant l'autonomisation des femmes

- Poursuivre la mise en place des services destinés à promouvoir l'autonomisation des jeunes et l'égalité femmes-hommes dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux. Ce mécanisme a un impact important sur l'amélioration de l'autonomisation des femmes.

- 
- Inclure des activités pour travailler en partenariat avec les hommes, en particulier sur les aspects de masculinité positive et d'évolution des normes sociales néfastes, afin de favoriser le leadership, l'autonomisation et la participation des femmes dans les instances de décision.
  - Mettre effectivement en œuvre les activités suivantes dont le niveau de priorité a été jugé fort et réalisable en 2024. Il s'agit entre autres de :
    - La création d'un programme d'autonomisation des femmes par l'agro-transformation.
    - L'organisation des campagnes de promotion des produits agricoles bio des femmes et des jeunes filles sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.
    - La création d'un fonds de promotion et de soutien des meilleures agricultrices.

---

# Références

- Abidjan News. (2023a). Décarbonisation : Plus de 20.000 fourneaux d'ENI distribués aux ménages vulnérables. <https://news.abidjan.net/articles/720522/decarbonisation-plus-de-20000-fourneaux-deni-distribues-aux-menages-vulnerables>
- Abidjan News. (2023b). Côte d'Ivoire : 120 petites et moyennes unités d'agro transformation et de sociétés coopératives bénéficient de la phase 2 du Programme d'Appui à la Promotion de la Petite Agro-Industrie. <https://news.abidjan.net/articles/719290/cote-divoire-120-petites-et-moyennes-unites-dagro-transformation-et-de-societes-cooperatives-beneficient-de-la-phase-2-du-programme-dappui-a-la-promotion-de-la-petite-agro-industrie>
- Banque africaine de développement. (2015). Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action, indice de l'égalité du genre en Afrique 2015. [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African\\_Gender\\_Equality\\_Index\\_2015-FR.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-FR.pdf)
- Bertelsmann Stiftung. (2018). Côte d'Ivoire country report. [https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country\\_report\\_2018\\_CIV.pdf](https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country_report_2018_CIV.pdf)
- Brou, Y. T., Akindès, F. et Bigot, S. (2005). La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles. Cahiers Agricultures, 14(6), 533-540. <https://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30548>
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. (2017). Plan d'action pour l'égalité des sexes. <https://unfccc.int/resource/docs/2017/sbi/fre/l29f.pdf>
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. (1979). Résolution 34/180 du 18 décembre 1979. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles. (s.d.). Créée en 2018 avec le soutien du FIRCA, la Plateforme Genre Agricole officiellement présentée. Blog. <https://firca.ci/actualite-institutionnelle/genre-environnement/la-plateforme-genre-agricole-officiellement-presentee-avec-le-soutien-du-firca/>
- Initiative Cacao et Forêts. (2021). Rapport annuel initiative cacao et forêts, Côte d'Ivoire 2021. <https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2022/07/Initiative-Cacao-Forets-C%C3%B4te-dIvoire-2021-Rapport-Annuel.pdf>
- Intergovernmental Authority on Development. (2020). Stratégie régionale et plan d'action pour l'intégration du genre dans la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique. [https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/Regional%20Strategy%20and%20Action%20Plan%20for%20Mainstreaming%20Gender%20in%20DRM%20and%20CCA-Final\\_FR.pdf](https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/Regional%20Strategy%20and%20Action%20Plan%20for%20Mainstreaming%20Gender%20in%20DRM%20and%20CCA-Final_FR.pdf)
- Michel R. et Apata G. (2017). Diagnostic des systèmes d'information et de suivi et évaluation en Côte d'Ivoire en vue de la mise en place d'une Plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition (PNIN). Montpellier, France : Agropolis International, Unité d'appui international pour l'initiative NIPN. <https://www.nipn-nutrition-platforms.org/IMG/pdf/info-systemes-cote-ivoire.pdf>

- 
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. (s.d.). Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'actions de Beijing +25. République de la Côte d'Ivoire et ONU Femmes.
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. (2022, mai). Rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de la résolution de l'AG des Nations unies sur la question des femmes dans le développement. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-12/a-77-243-submission-cote-d-ivoire-fr.pdf>
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2019, février). Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Côte d'Ivoire. République de la Côte d'Ivoire et Réseau mondial de PNA. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/03/napgn-fr-2019-pour-un-processus-de-plan-national-dadaptation-qui-reponde-aux-question-de-genre-en-cote-divoire.pdf>
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2020). Plan National de Sécheresse de Côte d'Ivoire 2021–2025. République de la Côte d'Ivoire et Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.
- Ministère des Ressources animales et Halieutiques. (2022, janvier). Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) 2022–2026.
- Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement. (2015). Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, profil de pauvreté (ENV 2015), Institut National de la Statistique.
- Ministère du Cadre de vie et du Développement durable. (2022). Plan d'actions genre et changements climatiques du Bénin (PAGCCB) 2023–2025. République du Bénin.
- Mul, M. L., Williams, T. O. et Cofie, O. O. (2015). Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) en Afrique de l'Ouest : le secteur des ressources en eau. <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/68483>
- Organisation des Nations unies. (s.d.). Objectif 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal5>
- Organisation des Nations unies. (1979). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2019). Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations - Définitions adaptées et principes d'utilisation. Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EvalNet). <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>
- Programme des Nations Unies pour le Développement. (2018). Document de projet – NDC Support Programme en Côte d'Ivoire. [https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CIV/CI-NDC%20Support%20Programme-Prod%20Sign%3%A9%20010919%20\(002\).pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CIV/CI-NDC%20Support%20Programme-Prod%20Sign%3%A9%20010919%20(002).pdf)
- République de Côte d'Ivoire. (s.d.). Plan National de Développement (PND) 2021–2025. Tome 1, diagnostic stratégique. [https://dcf.ci/dcf.ci/wp-content/uploads/2021/09/PND-2021-2025\\_Tome-1\\_Diagnostic-strate%CC%81gique.pdf](https://dcf.ci/dcf.ci/wp-content/uploads/2021/09/PND-2021-2025_Tome-1_Diagnostic-strate%CC%81gique.pdf)
- République de Côte d'Ivoire. (2015). Contributions prévues déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire. [https://www4.unfccc.int/sites/submissions/INDC/Published Documents/C%3%B4te d'Ivoire/1/Document\\_IND%20CI\\_22092015.pdf](https://www4.unfccc.int/sites/submissions/INDC/Published%20Documents/C%3%B4te%20d'Ivoire/1/Document_IND%20CI_22092015.pdf)

- 
- République de Côte d'Ivoire. (2016). Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel (ENSESI 2016), Institut National de la Statistique, Agence Emploi Jeunes, Direction Générale de l'Emploi.
- République de Côte d'Ivoire. (2017). Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) 2017–2025.
- République de Côte d'Ivoire. (2019a). Étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de changements climatiques. Programme National Changements Climatiques, ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Côte d'Ivoire. (Auteure principale : Zamble G.). [https://climatepromise.undp.org/sites/default/files/research\\_report\\_document/undp-ndcsp-cote-divoire-rapport-gender-climate.pdf](https://climatepromise.undp.org/sites/default/files/research_report_document/undp-ndcsp-cote-divoire-rapport-gender-climate.pdf)
- République de Côte d'Ivoire. (2019b). Stratégie Nationale genre et changements climatiques. <https://www.oecd.org/fr/csao/donnees-et-dialogue/genre-ouest-afrique/Cote%20d%20Ivoire%20Strategie-gender-changement-climatique.pdf>
- République de Côte d'Ivoire. (2022). Contributions Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire. Version révisée mars 2022. [https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN\\_CIV\\_2022.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_CIV_2022.pdf)
- Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable. (2013). Stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation aux Changements Climatiques en Afrique Centrale. <https://archive.pfbc-cbfp.org/actualites/items/REFADD-REDD-FR.html>
- Réseau mondial de PNA et Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. (2019, décembre). Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre. Dazé, A., et Church, C. (auteurs principaux). Winnipeg : Institut international du développement durable. [https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/napgn-fr-2019-toolkit-for-a-gender\\_responsive-process-to-formulate-and-implement-naps.pdf](https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/napgn-fr-2019-toolkit-for-a-gender_responsive-process-to-formulate-and-implement-naps.pdf)
- Union Africaine. (2003). Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Adopté par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union à Maputo, le 11 juillet 2003. [www.ilo.org/dyn/natlex/docs/](http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/)

# Annexe 1 : Liste des Personnes Rencontrées

Organisation/structure	NOM et Prénom(s)
Ministères techniques	
MFFE - Directrice de l'Équité et du Genre	TANOHO Florence
Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER)	NEBOUT Florence
Ministère du Plan et du Développement	Dr LOUKOU Benjamin
	KIN Estelle
MINEDDTE - Point Focal Genre	Mme AMARI
MINEDDTE - Coordonnateur PNCC	SANOOGO Mohammed
MINEDDTE - Cellule Genre et Inclusion Sociale	KOFFI Ana Marleyne
Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)	AKA Danielle
Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire	YAO Serge Alain
PNGCC	
Action pour l'Autonomisation Climatique (ACE)	ADIKO Patricia
Observatoire National de l'Équité et du Genre en Côte d'Ivoire (ONEG)	EHUI Raphael
Réseau des Femmes Journalistes et Professionnelles de la Communication	ABY Victoire
Secteur privé	
Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire	KOUADIO-KIRENE
Banque Nationale d'Investissement	SORO Kamissa Liliane épouse KPAZARA
Autres	
Experte nationale Genre sur le PA-PSGOUV	GBADI Brigitte

Organisation/structure	NOM et Prénom(s)
Experte genre et climat	ASSENA Kokola
Organisations de la société civile et de la jeunesse	
Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique	Dr OBOUE Durand
Partenaires	
PNUD/PNA	ANAMAN Douglas
IISD – Réseau mondial de PNA	CEINOS Aurélie

# Annexe 2 : Activités à Replanifier Pour la Période Restante

## Axe prioritaire 1 : Information et sensibilisation sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
--	---------	---------------------------	--------------------

**Objectif 1 : Accroître les connaissances des acteurs sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre**

	OS 1.1 : Améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs sur le lien entre les changements climatiques et les questions de genre		
1	<p>Campagnes d'information, de communication et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visant le grand public (communautés rurales urbaines et périurbaines, établissements scolaires et universitaires, ONG, associations de femmes, associations de jeunes, conseils de quartier et syndicats de copropriété, etc.) sur : les risques liés aux changements climatiques et les effets différenciés sur les différentes populations ; les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires et les engagements de l'État en la matière.</li> <li>• Visant les entreprises et les différents services étatiques : informations utiles en matière d'atténuation et d'adaptation sensibles au genre et rappelant les engagements de l'État.</li> </ul>	PNCC, MFFE	Fort
2	<p>Secteur agriculture</p> <p>Campagne d'information sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation des meilleurs intrants, les produits biologiques, les engrais organiques prenant en compte les effets des changements climatiques et les questions de genre.</li> <li>• La participation égale et nécessaire des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision.</li> </ul>	PNCC, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), FIRCA	Fort

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
3	Secteur industrie / transports Campagne sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'importance des femmes et des jeunes filles dans l'industrie, en pointant du doigt le manque à gagner économique du fait de leur exclusion.</li> <li>• Les méthodes et matériaux innovants de construction, de réhabilitation et d'aménagement des infrastructures sensibles au genre et au climat : matériaux recyclés ou de récupération, équipements énergétiques à moindre coût, etc.</li> <li>• Les métiers du transport et l'intérêt d'y intégrer les femmes et les jeunes filles.</li> <li>• Les dangers des changements climatiques et les rôles de genre dans la gestion des déchets.</li> </ul>	MINEDDTE, PNCC, ministère du Transport, MFFE, ministère de l'Artisanat, ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, ministère du Commerce et de l'Industrie	Moyen
4	Santé Campagne sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact des changements climatiques sur la santé selon le genre (par exemple : cancer, fibromes, etc.).</li> </ul>	PNCC, ministère de la Santé et de l'Hygiène publique	Moyen
<b>OS 1.2 : Susciter la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques</b>			
5	Campagnes de sensibilisation sur les impacts des inégalités de genre dans les secteurs vulnérables : diffusion de notes techniques aux parties prenantes, flyers, ateliers, etc. Santé : sensibiliser les collectivités locales aux risques sanitaires liés à l'utilisation de la biomasse.	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, MINEDDTE, PNCC, MFFE, ONEG, Chaire UNESCO - Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions (CUEFPOD)	Bas
6	Création de clubs de promotion de l'agriculture collaborative femmes-hommes-jeunes.	PNCC, MINADER, ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes	Bas

## Axe prioritaire 2 : Renforcement des capacités pour des actions climatiques qui répondent aux questions de genre

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
--	---------	---------------------------	--------------------

**Objectif stratégique 2 : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques pour une meilleure prise en compte des inégalités existantes entre hommes et femmes et pour y remédier**

	<b>OS 2.1 : Outiller les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques à la prise en compte du genre</b>		
7	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation à l'endroit des structures spécialisées dans la lutte contre les changements climatiques, en stratégies d'intégration du genre dans leurs interventions.	MFFE, PNCC	Moyen
8	Élaboration de supports de formation sur les questions techniques, de politique et de gestion liées à l'intégration des femmes dans les secteurs prioritaires des INDC (Contributions Prévues Déterminées au niveau National) afin de les mettre à la disposition des entrepreneurs, des travailleurs et des institutions de formation.	PNCC	Moyen
9	Appui à la création d'un groupement ou d'un syndicat des travailleur.se.s informel.le.s en milieu rural pour la lutte contre les changements climatiques.	PNCC, MINEDDTE	Bas
10	Organisation de programmes de renforcement des capacités des femmes rurales en matière de productivité agricole via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces.	PNCC, MINADER, MFFE, ONEG, CUEFPOD	Bas
11	Programme de formation et d'équipements avec des programmes de formations spécifiques aux femmes sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les causes et conséquences des changements climatiques.</li> <li>• Les activités de reboisement par des techniques modernes.</li> <li>• Les Coopératives des Travailleurs Forestiers (CTF) en facilitation de leur accès au crédit (pour l'auto-emploi dans le secteur), leurs équipements.</li> <li>• Les techniques de création de sources d'énergie.</li> <li>• Les formations techniques et professionnelles en direction des jeunes filles dans le domaine de l'énergie, etc.</li> </ul>	<b>PNCC, MINEDDTE</b>	<b>Moyen</b>
12	Mise en place d'un concours d'innovation des jeunes filles dans le domaine de l'énergie.	PNCC, ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables	Moyen

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
	<b>OS 2.2 : Susciter l'appropriation des technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques chez les acteurs et communautés</b>		
13	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation centré sur les technologies innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques.	PNCC	Moyen

### Axe prioritaire 3 : Autonomisation des femmes et des jeunes filles pour améliorer leur résilience, et celle de leur famille, aux changements climatiques

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
	<b>Objectif stratégique 3 : Contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles dans la lutte contre les changements climatiques</b>		
	<b>OS 3.1 : Promouvoir les droits des femmes et jeunes filles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques</b>		
14	<p>Campagnes de sensibilisation sur les droits acquis des femmes et jeunes filles dans les secteurs prioritaires.</p> <p>Campagnes de sensibilisation sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les secteurs prioritaires.</p> <p>Organisation d'activités d'appui aux femmes rurales et d'accroissement de la productivité des activités agricoles via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces.</p> <p>Intégration du genre dans les documents de politique des secteurs prioritaires (ex. : politique nationale forestière, politique des aires protégées, politique du transport, etc.).</p>	PNCC, MFFE, ONEG, ONG, CUEFPOD	Moyen
15	Initiation de programmes d'alphabétisation et d'éducation.	PNCC, MFFE, ONEG, ONG, CUEFPOD, ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Moyen

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
	<b>OS 3.2 : Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes filles dans les secteurs de lutte contre les changements climatiques par l'entrepreneuriat</b>		
16	Mise en place d'un programme d'amélioration de l'accès des femmes à l'eau et aux structures de gouvernance de la distribution d'eau.	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, MINEDDTE, PNCC, MFFE, ministère des Eaux et Forêts	Fort
17	Création d'un programme d'autonomisation des femmes par l'agro-transformation.		Fort
18	Mise en place de programme d'éco-tourisme porté par les femmes et les jeunes filles (cadres forestiers, hôteliers, guides touristiques, etc.).		Moyen
19	Campagnes de promotion des produits agricoles bio des femmes et des jeunes filles sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.		Fort
20	Création d'un fonds de promotion et de soutien des meilleures agricultrices.		Fort
21	Facilitation de l'accès des femmes et des filles aux ressources et biens de production au même titre que les hommes.		Moyen
	<b>OS 3.3 : Améliorer et renforcer la participation des femmes et des jeunes filles dans les sphères de prise de décisions liées au développement durable et à la question des changements climatiques</b>		
22	Promotion de la participation et du leadership des femmes dans la gouvernance de chaque secteur.	PNCC, MFFE	Moyen
23	Mise en œuvre des nouvelles orientations de politique forestière qui n'ont pu l'être en raison des crises successives qu'a connues le pays de 1999 à 2011.	MINEDDTE	Fort

## Axe prioritaire 4 : Coordination entre les acteurs travaillant sur les changements climatiques et ceux travaillant sur les questions de genre

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
<b>Objectif 4 : Assurer une meilleure coordination des interventions en matière de lutte contre les changements climatiques</b>			
<b>OS 4.1 : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques</b>			
24	Institution d'une unité Genre et d'une unité Changements climatiques dotées de ressources dans chaque structure du secteur.	PNCC	Fort
25	Mise en place de standards pour l'intégration du genre dans les secteurs : grille commune d'indicateurs, manuel de procédures, lignes directrices.	PNCC	Fort
26	Organisation d'un atelier de haut niveau sur le sujet du genre et des changements climatiques.	PNCC	Fort
<b>OS 4.2 : Assurer le suivi et l'évaluation</b>			
27	Mise en place de comités sectoriels de suivi de la stratégie.	PNCC, MFFE, ONEG, CUEFPOD	Moyen
28	Mise en place d'un cadre multisectoriel de suivi opérationnel.	PNCC, ONEG, MFFE, CUEFPOD	Fort
29	Mise en place d'un système de capitalisation des pratiques et démarches liées à la prise en compte du genre et du climat.	PNCC	Fort
30	Étude diagnostique genre formelle de chaque secteur / Diagnostic des contributions et des besoins différenciés des femmes, des hommes et des jeunes dans les programmes des secteurs et de recherche scientifique.	PNCC, ministères sectoriels	Fort
<b>OS 4.3 : Encourager le partage et la gestion des connaissances</b>			
31	Création d'un programme spécifique visant à sélectionner et former des femmes « agricultrices leaders » chargées de diffuser les connaissances acquises lors de séances de conseil agricole, et de former à leur tour le plus grand nombre possible d'agricultrices.	PNCC, MFFE	Fort
32	Mise en place d'un programme de formations – encadrement des coopératives rassemblant des jeunes et des agriculteur.trice.s plus âgé.e.s, pour un enseignement mutuel de techniques de production modernes et traditionnelles (promotion du transfert de compétences intergénérationnelles)	PNCC	Moyen

	Actions	Institutions responsables	Niveau de priorité
	<b>OS 4.4 : Mener le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires</b>		
33	Développement de partenariats et de concertation entre les services forestiers et les collectivités territoriales (communes, conseils généraux, communautés locales ou villageoises), les ONG, les associations (notamment féminines).	PNCC	Moyen

